

A. CHABOUILLET

RECHERCHES

SUR LES

ORIGINES DU CABINET DES MÉDAILLES

ET PARTICULIÈREMENT

SUR LE LEGS DES COLLECTIONS

DE GASTON DUC D'ORLÉANS

AU ROI LOUIS XIV

PARIS

—
1874

Bibliothèque Maison de l'Orient



166867

Au mois de novembre 1661, Louis XIV accepta par lettres patentes enregistrées au parlement le 5 juin 1663 le legs fait en sa faveur par son oncle, Gaston, duc d'Orléans, de ses livres, médailles, pierres gravées, etc. Le texte de ces lettres patentes, qu'à bien voulu me communiquer M. J. J. Guiffrey, étant devenu pour moi le point de départ de recherches qui n'ont pas été tout à fait infructueuses, notamment en ce qui concerne l'un des plus anciens gardes du Cabinet de France, je m'empresse d'en publier le résultat, sans attendre l'achèvement de la nouvelle histoire de cet établissement dont je travaille à réunir les éléments depuis plusieurs années.

Voici le texte de ces lettres patentes qui sont conservées sous la cote XIA, 8663, fol. 344 aux Archives Nationales :

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France....
Lorsque le testament de défunt nostre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans nous fut aporté en nostre ville de Marseille incontinent après son décès par le sieur de Beloy, capitaine des gardes de nostre dit oncle et le sieur Goulas, l'un des secrétaires de ses commandemens, dans la douleur que nous ressentions vivement de la perte d'une personne qui nous estoit si chère et si considérable à nous et nostre estat, nous reçeusmes comme un tesmoignage et un gage précieux de son affection le don qu'il nous avoit fait, et à cette couronne, par l'un des articles de son dit testament de toutes ses médailles d'or, d'argent et de cuivre, des pierres gravées, des antiques et autres raretez qui estoient à la garde du sieur Bruno, comme aussy de tous les livres

de fleurs et d'oyseaux qu'il a fait peindre par Robert, peintre, et tous les livres d'histoires et autres qui sont dans son cabinet du palais d'Orléans, pour estre le tout avec quelques boetes de coquilles fort rares mis dans nostre cabinet du Louvre et servir à nostre divertissement, mais comme nous avons désiré avant toutes choses tesmoigner à nostre très chère et très amée tante la duchesse d'Orléans, sa vefve, et à nos très chères et très amées cousines ses filles, la tendresse et l'affection sincère que nous avons tousjours eue pour nostredit oncle et pour elles, et que nous leur continuerons en toutes occasions, nous avons différé d'expliquer nostre intention sur le sujet du legs que nostre dit oncle nous a fait et à nostre couronne jusques à ce que les affaires principales concernant la succession de nostredit oncle eussent été mises en estat et que l'inventaire de tous et chacuns les biens qu'il a laissez eust esté dressé, à présent que ledit inventaire est fait et qu'il nous a esté apporté, estant bien aise, en acceptant ledit don, de répondre aux sentiments d'affection que nostredit oncle nous a donnez, sçavoir faisons que nous, par ces causes et autres à ce nous mouvans, après avoir fait voir en nostre conseil ledit testament, mesme l'article fait à nous et à nostre couronne... de l'avis de nostre dit conseil et de nostre pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes signées de nostre main, apreuvé, agréé et accepté, aprouvons, agréons et acceptons le legs fait à nous et à nostre couronne par feu nostredit oncle de toutes les médailles d'or, d'argent et de cuivre, des pierres gravées, des antiques, de quelques boestes de coquilles et autres raretez, comme aussy de tous les livres de fleurs et d'oyseaux portraits par Robert, peintre, et de tous les livres d'histoires et

autres qui estoient dans le cabinet de nostre dit oncle audit palais d'Orléans lors de son décès, pour estre le tout porté dans nostre Cabinet en nostre chasteau du Louvre suivant l'intention de feu nostredit oncle. Si donnons en mandement à noz amez..... Donné à Fontainebleau, au mois de novembre l'an de grâce 1661 et de nostre règne le dix-neuvième, et sur le reply, registrées ouy le procureur général du Roy pour estre exécutées selon leur forme et teneur aux charges portées par l'arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le 5 juin 1663.

En publiant le document qu'on vient de lire, nous ne prétendons pas divulguer un fait nouveau. Le legs des collections de Gaston au Roi a été mentionné avant nous. Le père Claude du Molinet, le plus ancien des annalistes du Cabinet des Médailles, signalait ce fait dans une histoire abrégée de cet établissement publiée en 1719¹, mais qui avait été composée

1. Voyez dans le *Mercur de France*, année 1719, mois de mai, p. 45 et suivantes, l'article intitulé : « L'histoire du Cabinet » des Médailles du Roy. Par le feu P. C. du Molinet, chanoine » régulier et ci-devant bibliothécaire de Sainte-Geneviève de » Paris. » Les assertions du père du Molinet méritent généralement créance; cependant on y pourrait signaler certaines inadvertances; il faut donc l'écouter comme un témoin de bonne foi, mais dont la mémoire pourrait n'avoir pas été toujours très-fidèle. J'ajouterai que ce morceau historique tourne très-court et paraît n'avoir pas été terminé. Toutefois, c'est un document important; son auteur avait assisté à ces origines du Cabinet des Médailles et avait même été fort mêlé aux premières grandes acquisitions faites par le Roi. Au moment où le Père du Molinet écrivait ce mémoire, Le Blanc, l'auteur du *Traité historique des Monnoies de France*, préparait déjà ce livre dont la première édition est de 1690 et classait sous ses yeux nos anciennes monnaies nationales dans le cabinet du Roi, alors au château de Versailles (Voyez p. 55 du *Mémoire du Père du Molinet*).

longtemps auparavant, puisque le bon génovéfain était mort dès l'an 1687. L'auteur du *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi* publié en 1739¹, M. de la Saussaye, le plus récent et le mieux informé des historiens de Blois², M. Léopold Delisle dans sa savante histoire du Cabinet des manuscrits³, enfin Marion du Mersan, le dernier qui ait écrit l'histoire du Cabinet des Médailles⁴, d'autres encore ont parlé des richesses scientifiques de Gaston ainsi que des dispositions de l'acte par lesquelles il les donna au roi son neveu, mais en somme ce legs n'était connu que traditionnellement et a même été implicitement nié par divers écrivains des plus autorisés⁵. Il y avait donc utilité à faire connaître le document inédit qui constate cet événement d'où date, pour ainsi dire, le Cabinet des Médailles,

1. Ce mémoire anonyme qui pourrait bien être de plusieurs mains est attribué à un employé de la Bibliothèque du Roi nommé Jourdain. On sait qu'il se trouve en tête du premier volume de l'ancien catalogue imprimé des livres de la Bibliothèque du Roi, qui fut publié en 1739.

2. Voyez, p. 359, de l'*Histoire du château du Blois* par Louis de la Saussaye, membre de l'Institut, VI^e édit. 1866. Le legs de Gaston était déjà mentionné dans la 1^{re} édit. de cet ouvrage qui remonte à 1840. On peut consulter encore, du même auteur, sur ce sujet, *Histoire de la ville de Blois*, 1846, ainsi que le curieux livre intitulé *Blois et ses environs*, 5^e édit. 1873.

3. Voyez, pages 265 et 266 du livre intitulé : *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale. Étude sur la formation de ce dépôt,....* par Léopold Delisle, membre de l'Institut, Paris, 1868. Cet ouvrage fait partie de la grande collection in-folio d'ouvrages sur Paris, commencée par le baron Haussmann, préfet de la Seine. Le t. II^e du beau travail de M. Delisle est entièrement terminé; il serait fort à souhaiter que la ville de Paris se décidât à le publier. Dans cette collection, figure encore un ouvrage où il est parlé du legs du cabinet de Gaston. Cet ouvrage, dû à M. A. Franklin, est intitulé : *Les anciennes Bibliothèques de Paris*. Voyez, p. 120 et suiv. du chapitre consacré à la *Bibliothèque du Roi*.

4. V. p. 150 du livre intitulé : *Histoire du Cabinet des Médailles, avec une notice sur la Bibliothèque royale et une description des objets exposés dans cet établissement* par Marion du Mersan. Paris, 1838, in-8^o.

5. Notamment par Antoine de Jussieu. Voyez plus loin.

c'est-à-dire l'un des plus importants établissements scientifiques de la France et de l'Europe. J'ajouterai qu'en étudiant les diverses questions soulevées par ces lettres royales, j'ai trouvé sur mon chemin des erreurs de détail à corriger, erreurs qui, si elles ne se trouvent chez aucun des écrivains que je viens de citer, se répètent trop souvent de livres en livres, et j'y ai trouvé aussi l'occasion d'établir ou de rectifier la biographie des personnages qui y sont nommés. En effet, bien que chacun de ces personnages ait marqué à divers titres dans l'époque qu'ils traversèrent, des quatre, le peintre Robert est le seul qui figure dans les recueils biographiques; or, comme les trois autres se rattachent à l'histoire des arts dans notre pays par la part qu'ils prirent au testament de Gaston, comme je me suis aperçu qu'il y avait même quelques retouches à faire à la biographie de Robert, bien qu'elle ait été déjà recherchée avec soin, on ne s'étonnera peut-être pas que j'aie consacré quelques pages à combler ces lacunes.

Ce travail commencera par l'examen du document lui-même et par des observations sur l'importance et l'histoire des collections léguées au Roi Louis XIV par le duc d'Orléans. Je donnerai ensuite le résultat des recherches auxquelles je me suis livré sur *le sieur Bruno*; je rectifierai quelques points de la biographie de *Robert, peintre*, et je terminerai par deux esquisses biographiques, l'une sur *le sieur de Beloy*, l'autre sur *le sieur Goulas*.

I.

OBSERVATIONS

SUR LES LETTRES PATENTES DE LOUIS XIV, AINSI QUE SUR
L'IMPORTANCE DES COLLECTIONS LÉGUÉES A CE PRINCE
PAR LE DUC D'ORLÉANS, SON NEVEU.

Le second fils de Henri IV ne peut se présenter sans trop de défaveur aux regards de l'histoire que par un côté, celui qui montrerait ce descendant des Médicis en Mécène, en ami des lettres, des sciences et des arts. La curiosité des belles choses fut peut-être la seule vertu de ce triste prince dont les vellétés

ambitieuses ont fait tant de mal, de ce chef de parti qui abandonna si lâchement ses amis au bourreau. Faudrait-il encore lui contester sans examen la bonne pensée de ce don de ses collections au pays, dont le Roi et sa couronne n'étaient et n'ont été que les prête-noms? Je ne le voudrais pas, et cependant, si l'on en croyait sa fille, le duc d'Orléans n'aurait même pas droit, de ce chef, à la gratitude de la postérité. Selon les mémoires de Mademoiselle, Gaston n'aurait pas pensé à léguer ses collections au Roi et on lui en aurait fait donner l'idée par sa femme. Mais la Grande Mademoiselle ne se serait-elle pas laissé entraîner dans cette occasion par la haine implacable qu'elle portait à la duchesse d'Orléans, sa belle-mère? Je laisse parler la duchesse de Montpensier :

« Peu de jours après le retour de la cour à Aix¹, Goulas et
» Belloy arrivèrent, de la part de ma belle-mère, pour demander
» au Roi sa protection pour elle et pour ses enfants. Comme ils
» furent arrivés, ils me le firent savoir et qu'ils avoient ordre de
» s'adresser à moi pour concerter toutes choses. Je crois que
» cela venoit plutôt de l'habileté de Goulas et de Belloy, qui
» savoient l'ordre et la bienséance que de ceux de Madame qui
» n'en savoit pas tant qu'eux. Belloy étoit un homme qui avoit
» toujours gardé de grandes mesures avec moi, pendant que
» j'étois mal avec Monsieur, comme font les habiles gens qui
» savent bien que les pères et les enfants se raccommodent
» toujours, et qu'après cela l'on demeure mal avec l'un ou
» l'autre, souvent avec tous les deux. Pour Goulas, il croyoit se
» raccommoder avec moi par là : et ce fut par respect qu'ils ne
» vinrent pas d'abord chez moi, parce que Goulas doutoit que
» je le voulusse voir. Je leur manday qu'ils seroient les bien
» venus venant de la part de ma belle-mère.

» Ils vinrent et me dirent comme Monsieur avoit fait un testa-
» ment; qu'il donnoit au Roy ses médailles, ses livres et ses
» oiseaux. C'étoient des livres de miniature, pleins de toutes
» sortes d'oiseaux, fort précieux de toutes les manières. Il y
» avoit aussi des fleurs et des plantes et de très belles coquilles.
» Ce testament ne contenoit que cela. Je crois qu'il n'y a pas
» songé et que l'on conseilla à Madame de le faire. Pour moi,

1. La cour revint à Aix le 23 février 1660 (Note de l'éditeur des Mémoires de M^{lle} de Montpensier).

» j'aurois donné tout cela au Roi comme des choses curieuses;
» mais je n'aurois pas fait faire un testament à un homme qui
» n'y songeoit point¹. »

Je veux croire avec Mademoiselle de Montpensier qu'en fidèles serviteurs, Goulas et Belloy n'oublèrent pas en cette circonstance les intérêts de la femme de leur maître. La place que leurs noms occupent dans l'acte d'acceptation, la mission qui leur fut confiée par la duchesse d'Orléans d'apporter au Roi ce testament « qui ne contenoit que cela, » tout cela indique clairement qu'ils avaient été mêlés à cette affaire, aussi n'en peut-on douter; mais je crois qu'ils se bornèrent à pousser le moribond à réaliser un projet conçu par lui et dont l'exécution coûtait à cet esprit irrésolu et craintif. C'est une part assez belle et c'est même ce qui m'a déterminé à leur réserver une place dans ce travail, mais je n'en conclus pas moins que Mademoiselle, qui n'était pas *curieuse*, n'a rien compris aux véritables mobiles de la décision suprême de son père.

M. de la Saussaye nous fait mieux pénétrer dans le cœur de Gaston :

« Prévoyant que ses belles constructions, objet de tant de
» prédilection pendant sa vie, seraient abandonnées et périraient
» peut-être après lui, il ne put s'empêcher d'exprimer un regret,
» par ces paroles restées longtemps prophétiques, qu'il prononça
» peu d'heures avant sa mort : *Domus mea, domus desolationis*
» *in æternum!* »²

Gaston aimait certes autant ses collections que ses bâtisses; aussi suis-je persuadé que c'est par un sentiment analogue à celui qui lui dicta ce cri de douleur, qu'il prit la résolution de léguer ses *curiosités* au Roi. Il se voyait sans fils pour continuer sa lignée, ainsi que les embellissements qu'il avait entrepris dans son apanage, pour conserver et augmenter ses collections; quoi de plus naturel qu'il ait agi comme tant de simples amateurs de nos jours qui, afin d'assurer la conservation de leurs trésors, les lèguent, non plus au Roi, mais à l'État, ce qui est tout un. En léguant les siens à la couronne, comme il est dit dans l'acte d'acceptation et comme ce devait être dit dans le testament,

1. *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 429.
Edition de M. Chéruel.

2. Histoire du château de Blois, VI^e édit., p. 357.

Gaston savait qu'il en empêchait la dispersion, et sans excuser en aucune façon sa conduite politique, il est juste de reconnaître qu'il a rendu ce jour-là à la science un service éminent dont on doit lui savoir gré. « Le Cabinet de nos Roys passe pour une merveille » du monde pour ses raretés et antiquités, outre ses pierreries, » écrivait en 1644 le père Louis Jacob¹, et cet éloge ne paraîtra pas exagéré à qui se rappelle les gemmes admirables que renferment les vitrines de la galerie d'Apollon, au Louvre; mais pour qui connaît la provenance de la plupart des camées et des pierres gravées qui font aujourd'hui la gloire du Cabinet des Antiques, il s'appliquerait avec moins de justesse à ce genre de raretés. On sait en effet que nos plus belles pierres proviennent des trésors des églises et des monastères, que leur entrée dans le Cabinet du Roi qui ne remonte généralement pas à une époque antérieure à la date du legs de Gaston, coïncide avec le moment où Louis XIV gouverne par lui-même, lorsqu'elle ne descend pas jusqu'à l'époque de la Révolution. Aussi, sans vouloir déprécier la collection de pierres gravées de Gaston, me sera-t-il permis de dire qu'il devait y entrer beaucoup de ces imitations de l'antique exécutées au xvi^e siècle, qui forment une nombreuse série dans le Cabinet de France.

Quoi qu'il en soit, il est évident que le jeune monarque, mis en goût par le testament de son oncle, tint à honneur de continuer l'œuvre commencée, car c'est du moment où les collections de Gaston furent réunies aux siennes dans son Louvre, que datent les accroissements sérieux du Cabinet du Roi. Gaston a donc doublement servi les intérêts du public en léguant ses raretés à son neveu.

On a vu que le Roi n'accepta ce legs que près de deux années après la mort du duc d'Orléans; en effet, les lettres patentes sont de novembre 1661, et le prince était mort le 2 février 1660. Doit-on croire à la réalité des motifs de ce délai allégués dans ce document? Je n'ai pas à le rechercher; mieux vaut constater l'empressement que mit le Roi à donner ordre à ce que les collections de son oncle fussent conservées avec les soins convenables.

Dès le 4 mars 1660, c'est-à-dire un mois après la mort de

1. *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières.*
V. p. 474. Paris, 1644.

Gaston, selon le *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi*, « M. Le Tellier écrivit à l'abbé Bruneau pour lui ordonner, » de la part du Roi, de veiller soigneusement à la conservation » de tout ce qu'il avait en sa garde et d'en envoyer un inventaire » exact ¹. » Je n'ai pas besoin de le dire, il serait autrement utile de posséder cette lettre de Le Tellier et surtout l'inventaire dont elle parle, que l'acte que nous publions, mais où sont ces documents ?

L'abbé Bruneau a-t-il dressé cet inventaire ? C'est probable, mais on ne le possède pas au Cabinet des Médailles. En attendant qu'on le découvre, il faut avouer que si l'on peut se rendre compte de l'importance des collections de Gaston en ce qui concerne les livres, les manuscrits et les vélins de Robert, parce qu'on trouve à ce sujet, çà et là, certaines indications, sans parler des informations que fournissent les objets eux-mêmes, reliures armoriées, chiffres, etc., il n'en est pas de même des pierres gravées, ni surtout des médailles qui ne portent généralement pas de marques de propriété². Pour cette importante partie du legs de Gaston, nous n'avons que de très-vagues indications. A la vérité, l'auteur du *Traité des plus belles bibliothèques*, déjà cité, a parlé des collections de raretés de Gaston, mais incidemment, et le passage où il les mentionne ne nous apprend guère qu'une chose, c'est que de son temps, en 1644, les raretés du duc d'Orléans étaient avec ses livres au palais de Luxembourg, ou d'Orléans, comme on nommait alors indifféremment le bel édifice construit par Marie de Médicis, sur l'emplacement de l'hôtel du duc de Pinay-Luxembourg. Le père L. Jacob donne d'ailleurs une haute idée de la science de Gaston en ce qui concerne les médailles, il

1. Voyez p. xxiv. — Le Prince a copié ce passage dans son *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, p. 51; mais page 269, revenant sur le legs de Gaston, qu'il qualifie inexactement de don, il substitue à tort le nom de Louvois à celui de Le Tellier, père du célèbre ministre. Marion du Mersan n'est pas tombé dans cette faute. V. Hist. du Cab. des Médailles, p. 150.

2. Les médailles de l'ancien cabinet ducal de Modène sont peut-être les seules sur lesquelles on n'ait pas craint d'imprimer une estampille qui est l'aigle des armes d'Este, se détachant en argent sur le bronze. Ce procédé, justement taxé de barbare, n'a été imité nulle part que je sache.

déclare en effet pouvoir dire sans flatterie que « ny Alexandre » Sévère, empereur des Romains, ny Atticus, grand amy de » Cicéron, ny le très docte Varron, n'ont eu une connaissance » de médailles comme luy. » Il ajoute : « et sa curiosité ne se » termine pas en icelles, mais encore dans la recherche des bons » livres, desquels il orne sa tres riche et splendide bibliothèque, » qu'il a dressé (*sic*) depuis peu dans son hostel de Luxembourg, » au bout de cette admirable gallerie, ou toute la vie de la » feuë reine Marie de Médicis a esté dépeinte par l'excellent » ouvrier Rubens ¹. »

D'après ceci, n'est-il pas certain qu'en 1644 les médailles et les antiques de Gaston venaient d'être installés dans le palais de Luxembourg. C'est un détail bon à connaître, mais qui ne nous apprend rien de précis sur l'importance de ces collections. Le père du Molinet est un peu plus explicite; malheureusement il est loin de satisfaire notre curiosité, et cependant sauf ce qui se trouve dans le *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi*, cité plus haut, qui parle surtout des livres et auquel, à cette cause, je renvoie le lecteur, ce que nous empruntons à l'histoire abrégée du Cabinet des Médailles du Roi du zélé Gënovéfain est tout ce que j'ai rencontré d'informations sur les collections de Gaston. Après avoir excusé Louis XIII, qui fut empêché par les troubles intérieurs ou par la guerre avec la maison d'Autriche, de s'appliquer comme son père à réunir des antiquités et des médailles, le père du Molinet s'exprime en ces termes : « Mais » son frère, Gaston, duc d'Orléans, s'y appliqua avec tant d'ardeur » qu'il amassa un des plus riches cabinets de l'Europe, dont il donna » la direction à l'abbé *Bruneau*, qui lui fut fort fatale, puisqu'elle » lui coûta la vie. Ce prince, étant mort à Blois l'an 1659 (*lisez* » 1660), avait dans son testament prié S. M. d'agréer sa biblio- » thèque et tout ce que sa curiosité avait mis dans son cabinet qui » consistait en cinq choses, en agathes, en médailles, en coquilles, » en figures de bronze et en livres d'oiseaux et de fleurs peints » au naturel par Robert. Voilà le fond et le commencement du » riche Cabinet que S. M. possède aujourd'hui et le plus consi- » dérable qui soit dans l'Europe. On fit donc apporter dans » Paris tous ces livres et ces curiosités qui furent mises dans » une salle du Louvre au-dessus de la salle des Gardes, où ils

1. *Traité des plus belles bibliothèques* (V. p. 476).

» demeurèrent deux ou trois ans, jusqu'à la mort funeste de
» l'abbé Bruneau, qui fut assassiné dans sa chambre par un
» voleur. »

« La Bibliothèque du Roi ayant été, en ce temps-là trans-
» portée de la rue de la Harpe en la rue Vivienne, auprès du
» logis de M. Colbert, on y porta aussi celle de feu M. le duc
» d'Orléans, pour la joindre et incorporer avec celle de S. M. et
» on y fit suivre les médailles et les autres curiosités. »

Plus loin, le père du Molinet nous apprend que le duc
d'Orléans aimait particulièrement les médailles antiques :
« Quant aux modernes » (dit-il p. 52), « M. le duc d'Orléans,
» n'en ayant pas été curieux et n'en ayant presque point amassé,
» le Cabinet s'en trouva fort dépourvu. »

Il est possible qu'en effet Gaston n'ait pas été curieux de médailles
modernes, mais il paraît cependant n'avoir pas eu le même dédain
pour les monnaies. On conserve au département des Manuscrits
à la Bibliothèque Nationale la copie d'une lettre de Louis XIII
à son frère, qui ne laisse pas de doutes sur ce point. Cette lettre,
très-courte, se rattache si directement au sujet de ce travail, que
je crois devoir la reproduire, bien qu'elle ait été déjà publiée ¹.

« A mon frère unique le duc d'Orléans.

» Mon frère, s'il est vray que la parole fait le gentilhomme,
» j'estime qu'elle est aussi nécessaire aux princes et aux rois.
» Je vous envoye par Archambault les monoyes que je vous ay
» promises, qui ont esté trouvées à Chantilly, après les avoir
» fait voir au père Sirmond. J'en débite tant de la courante
» pour mes armées et en voy si peu de cette antienne, que j'ay
» mieux aimé m'en reposer sur son jugement que sur le mien.
» Il a tout étiqueté, selon qu'il a accoutumé de faire les médailles
» que vous lui envoyiés pour les recognoistre. Asurez-vous que,
» quand je pourray quelque chose de plus important pour
» vostre contantement, je le feray d'aussi bon cœur, puisque
» je suis

» Votre très affectionné frère,

» Louis.

» A Saint-Germain, ce 3^{me} juillet 1638. »

1. Bibl. du Roi. Baluze. Lettres, p. 7, l. 7. C'est à B. Guérard
que l'on doit la connaissance de cette lettre qu'il communiqua
en 1842 à MM. Cartier et de la Saussaye, directeurs de la *Revue*

Ainsi, Gaston collectionnait déjà avant 1638, et c'était alors, non pas le *sieur Bruno*, mais le célèbre jésuite Jacques Sirmond qui *reconnoissoit* ses médailles. On pouvait plus mal choisir. Le père Sirmond ne s'était pas renfermé dans l'histoire de l'église; il avait pris à Rome le goût des antiquités, avait un cabinet qu'on citait encore en 1686¹, et a écrit plusieurs dissertations sur des sujets de numismatique. Quant au Roi, on sait qu'en 1638, ce n'était pas seulement en ce qui touchait aux médailles qu'il s'en reposait sur le père Sirmond; le célèbre jésuite était alors son confesseur et, à la date de notre lettre, il y avait plusieurs mois qu'il avait succédé dans ce poste à son confrère le père Caussin disgracié en décembre 1637. Quant à lui-même, il fut remplacé deux mois avant la mort de son auguste pénitent par le père Dinet, à qui l'on doit le curieux opuscule intitulé *Idée d'une belle mort dans le récit de la fin heureuse de Louis XIII*, publié en 1656 par un quatrième jésuite, le père Girard. Nous reviendrons sur la lettre de Louis XIII lorsque nous nous occuperons de la biographie du sieur Bruno.

Pour le moment, reprenons le Père du Molinet. A la page 53 de son *Histoire du Cabinet des Médailles*, tout en parlant des acquisitions faites pour le Roi, le P. du Molinet nous apprend qu'il y avait beaucoup de pierres gravées et surtout des camées parmi les curiosités de Gaston : « On » ne négligea pas aussi l'augmentation des agathes dont on » avoit été bienourny d'abord, puisqu'on en reçut 24 belles » belles boîtes de M. le duc d'Orléans dont la plupart étoient en » relief. »

Arrêtons-nous ici. Ce passage, le plus important que j'aie rencontré sur la collection de Gaston, me paraît s'être singulièrement transformé sous la plume de Mariette et de Marion du Mersan, qui s'en sont rapportés avec trop de confiance à un écrit très-postérieur dont l'autorité me paraît des plus douteuses. Marion du Mersan, dans l'*Histoire du Cabinet des Médailles*, p. 150, parlant des pierres gravées que Gaston « avait » rassemblées pendant sa retraite à Blois », dit que ce prince

Numismatique, qui la publièrent cette année même, à la page 75; t. VII^e de ce Recueil.

1. V. Baudelot de Dairval. *De l'utilité des voyages*, p. 327 de la 2^e édition.

les « avait eues presque toutes du président de Mesmes et qu'elles » venaient originairement de Louis Chaduc, conseiller au présidial de Riom, qui les avait rapportées d'Italie. » C'est évidemment à Mariette que M. du Mersan a emprunté, sans citer d'autorité, ces faits qui n'iraient à rien moins qu'à faire remonter à Chaduc l'origine d'une des plus importantes séries du Cabinet, celle de nos camées antiques. Voici le passage de Mariette; on le trouvera à la page vi de l'avant-propos du T. II de son *Traité des Pierres gravées*, publié en 1750. « Il s'y » trouvait (chez Gaston) un fort grand nombre de pierres » gravées, qui seules remplissaient 24 petites boetes ou baguiers. » Le prince les avait eues presque toutes du président de Mesmes, » mais elles venaient originairement de Louis Chaduc, conseiller » au présidial de Riom, et c'était le triage de plus de 2000 que » ce curieux avait rapporté (*sic*) d'un voyage qu'il avait fait en » Italie. »

Mariette a été souvent mieux informé que dans cette circonstance; et lui-même, dans un autre endroit de son *Traité des Pierres gravées*, a parlé en termes fort différents, sinon de Chaduc, du moins de sa collection de pierres gravées. Dans le passage que nous venons de citer, Mariette est l'écho d'un *Éloge* de Louis Chaduc, qui fut publié dans les *Mémoires de Trévoux*, en mars 1727, près d'un siècle après ce personnage, qui mourut à Riom, sa patrie, le 19 septembre 1638, âgé de 74 ans. Cet éloge, non signé, est la source commune des articles consacrés à Chaduc dans les Dictionnaires biographiques, qui s'accordent à en faire un savant de premier ordre. Il importait donc à l'objet de ces recherches de se rendre compte de la valeur des collections qui auraient apporté de si notables accroissements au Cabinet du Roi; il importait également de savoir ce que l'on devait penser du mérite réel de celui que cet éloge, ou plutôt cette *réclame*, a peint avec les plus brillantes couleurs. En effet, à entendre le Journaliste de Trévoux, Louis Chaduc, entraîné par la passion des antiquités et des beaux-arts, à voyager en Italie, « en avait vu et examiné les monuments en connaisseur éclairé. » Passionné, j'en conviens; instruit, je l'accorde encore; mais éclairé, c'est une autre affaire. En dépit des relations entretenues par le conseiller au présidial de Riom, avec le Père Sirmond, qui était lui-même de cette ville, avec J. Savaron, qui s'il n'était pas de Riom, était aussi auvergnat, avec Tristan de St-Amour, je

déclare que si Chaduc ne fut pas un visionnaire, ce fut certainement un archéologue absolument dépourvu du sens critique. D'ailleurs, ce n'est pas sans bonnes raisons que j'ai qualifié de *réclame* son éloge publié par les *Mémoires de Trévoux* : après avoir raconté l'histoire de la collection Chaduc qui, acquise par le Président de Mesmes, avait tenté *Monsieur*, à qui le président n'avait pu refuser de la céder, l'écrivain parle des ouvrages manuscrits de Chaduc, de son traité *De annulis* et surtout de la Description de ses 2000 pierres gravées, enrichie de gravures et des plus savants commentaires, et termine ainsi son panégyrique : « On n'attend » qu'un signe du public pour les lui donner. » Est-ce assez clair ? Heureusement, le public ne donna pas ce signe ; mais, malheureusement pour la mémoire de Chaduc, le manuscrit de la Description de ses pierres n'est pas perdu.

Plus curieux que Mariette qui en eut connaissance comme moi-même par l'ouvrage du P. du Molinet sur le Cabinet de Sainte-Geneviève, et qui déclare ne l'avoir pas vu, j'ai pris la peine d'aller le demander à la Bibliothèque qui porte encore de nos jours ce nom vénérable ; j'ai eu le plaisir de l'y trouver, comme je l'avais espéré, et je puis dire que le manuscrit que le journaliste de Trévoux brûlait de publier, n'a pas la moindre valeur scientifique. C'est un fatras. Quant aux 2000 pierres gravées de Chaduc, c'était, on peut en être assuré, un ramassis de pierres fausses, au milieu desquelles brillaient quelques pierres véritables, *rari nantes*, et l'on y chercherait vainement les camées qui devraient s'y trouver en nombre, s'il était vrai que les 24 *belles boetes* dont parle le Père du Molinet, comme venues dans le Cabinet du Roi par le legs de Gaston, eussent été originellement collectionnées par Louis Chaduc. Pour faire court, j'ajoute peu de foi à l'histoire racontée par le journaliste de Trévoux ; si la collection de Chaduc était réellement entrée dans celle de Gaston et de là dans celle du Roi, le Père du Molinet, qui travailla au classement des Médailles du Roi, qui fut très-mêlé à l'organisation du Cabinet royal, n'aurait pas omis de le dire dans l'histoire de cet établissement que nous lui devons. A la vérité, il est possible, je l'ai déjà noté, que ce morceau n'ait jamais été terminé, mais alors même qu'on aurait ce qui paraît y manquer, je suis persuadé qu'on n'y trouverait pas ce que nous lisons dans les *Mémoires de Trévoux*. Si tout cela n'était pas une invention de l'auteur anonyme, le même Père du Molinet,

qui dans son livre sur le Cabinet de Ste-Geneviève parle de la collection Chaduc comme du noyau de la série des pierres gravées de cette abbaye, n'aurait pas manqué de dire que les plus beaux morceaux étaient venus chez le Roi après avoir passé par l'hôtel du Président de Mesmes et le palais d'Orléans. Loin de là, il nous apprend simplement que les pierres gravées du Cabinet de Ste-Geneviève, « qui sont au » nombre de mille, viennent de ce grand recueil qu'avait fait au » commencement de ce siècle Louis Chaduc, etc. » « Non- » seulement, » ajoute-t-il, « une bonne partie de ces pierres sont » venues au Cabinet de Ste-Geneviève, mais encore le livre » manuscrit original que ce savant homme en avait fait et qu'il » devait donner au public. » Ma conclusion, c'est que même en supposant que la portion des pierres de Chaduc qui ne vint pas à Ste-Geneviève ait été acquise par le Président de Mesmes, puis par Gaston, cette portion devait se composer d'intailles et non surtout de camées, comme les 24 *belles boetes* du Père du Molinet, et que de ces intailles la plupart étaient fausses. J'en juge par le livre que ce *savant homme* en avait fait. En effet, si l'on y reconnaît en très-petit nombre des pierres authentiques, et même quelques-unes qui appartiennent aujourd'hui au Cabinet de France, héritier des chanoines réguliers de l'abbaye de Ste-Geneviève, on ne pourra pas s'empêcher de sourire en y rencontrant tant de pierres évidemment fausses, et dont plusieurs pourraient bien n'avoir jamais existé que dans l'imagination de Louis Chaduc. Cette dernière accusation paraîtra peut-être téméraire, mais les archéologues qui ont manié les livres de certains de nos prédécesseurs des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles me comprendront; ils savent que non-seulement le sentiment critique était fort rare alors, surtout en ce qui concerne l'antiquité figurée, mais qu'on croyait être utile à la science en forgeant des monuments ou des textes. Je ne veux pas prolonger ce réquisitoire contre le pauvre Chaduc; qu'il me soit permis cependant d'ajouter qu'il nous a presque dit que certaines de ces pierres avaient été inventées par lui; et cela dans le titre de son manuscrit, où il nous apprend que la *Lampas Indiæ novantiqæ Gemmativæ* se compose de deux mille *aposphragismata litterata, restituta et illustrata*, etc. *Restituta*, c'est-à-dire imaginées, comme la plupart des médailles de la France métallique de Jacques de Bie. Doutera-t-on du bien fondé de ce jugement, lorsque j'aurai dit qu'on rencontre

dans le manuscrit de Chaduc une pierre où le nom de Messaline paraît avec celui de ce Silius qu'elle épousa effrontément du vivant de Claude, une autre où le nom de Pompée est inscrit avec ceux de ses trois assassins, Achilles, Septimius et Salvius, une autre avec les portraits et les noms de Scévola, de Socrate, de Lampedo, reine des Amazones, ΑΑΜΠΙΕΔΩ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ AMAZ, etc., etc., etc. J'en passe et des meilleures; après cela, croira-t-on encore que c'est de cette collection fantaisiste qu'est sortie notre admirable suite de camées et de pierres gravées!

Jusqu'à présent, c'est à ces renseignements presque entièrement négatifs que se borne ce que l'on sait, ou du moins ce que je sais de la collection de Gaston et par conséquent des origines du Cabinet de France, aussi donnerait-on volontiers les éloges pompeux des pères Jacob et du Molinet, ainsi que ceux de l'auteur du *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi*, pour quelques pages d'un catalogue. Toutefois, j'ai saisi avec empressement l'occasion de rassembler ces trop courts passages et de les mettre sous les yeux de lecteurs curieux, comme le sont ceux qui ouvriront les *Nouvelles Archives de l'Art français*. Ce n'est pas une curiosité vaine celle qui nous pousse à rechercher les provenances des monuments de l'antiquité; cette curiosité a surtout sa raison d'être en matière de camées ou d'intailles, c'est-à-dire d'une classe de monuments dont l'appréciation est si délicate et si périlleuse; par plusieurs raisons dont les principales sont l'absence de patine et l'habileté extrême des artistes qui, au xvi^e siècle, imitèrent les œuvres de l'antiquité. Savoir d'où vient un camée ou une intaille, c'est souvent un point de départ précieux pour arriver à décider de son authenticité.

Les collections de Gaston le suivirent-elles dans sa retraite à Blois? C'est ce que l'on dit généralement, mais sans que ce dire s'appuie sur un document, ou sur une assertion positive d'un contemporain. Nous venons d'entendre le dernier des historiens du Cabinet des Médailles parler des collections de Gaston, comme « ayant été rassemblées pendant sa retraite à » Blois, » or, ceci n'est pas tout-à-fait exact. Il aurait fallu dire que ces collections avaient été rassemblées tant à Paris avant son exil, qu'à Blois pendant son séjour dans cette ville; les termes de l'acte d'acceptation qui devraient nous donner pleine satisfaction sur ce point, ne sont malheureusement pas suffisamment explicites. Cependant, j'y vois des motifs de douter du transport à

Blois des collections, ou tout au moins de la totalité des collections, et j'ai d'autres raisons encore de faire des réserves à ce sujet.

Examinons. Le Roi accepte le don « de toutes les médailles » d'or, d'argent et de bronze, des pierres gravées, des antiques » et autres raretez qui estoient à la garde du sieur Bruno, » comme aussy de tous les livres de fleurs et d'oiseaux qu'il a » fait portraire par Robert, peintre, et tous les livres d'histoires » et autres qui sont dans son cabinet du palais d'Orléans, pour » estre le tout avec quelques boestes de coquilles fort rares mis » dans nostre cabinet du Louvre, etc. » Ces mots : « *qui sont dans son cabinet du palais d'Orléans,* » c'est-à-dire à Paris, au Luxembourg, s'appliquent-ils à l'énumération de tous les objets légués, ou seulement à ce qui suit les mots : *comme aussy*? Vers la fin de l'acte, le rédacteur en répétant l'énumération a supprimé ces mots : « et autres raretez qui estoient à la garde du sieur » Bruno, » en sorte que le membre de phrase suivant « qui estoient » dans le cabinet de nostre dit oncle au dit palais d'Orléans » pourrait s'appliquer encore mieux à l'ensemble de la donation? Mais cette suppression est peut-être le fait d'une inadvertance du scribe?

Cependant, tout bien pesé, rien dans les termes des lettres patentes ne décide formellement la question en ce qui concerne la totalité des *raretés* de Gaston. Les livres restèrent certainement au Luxembourg d'où ils allèrent d'abord rue de la Harpe, puis rue Vivienne; quant au sort du reste des collections, on ne le connaît pas encore, mais je ne désespère pas de le connaître un jour. La publicité de cette enquête fera peut-être découvrir quelque document plus explicite à cet égard que celui qui a fait entreprendre celle dont on présente les résultats au lecteur. Mais, dès à présent, je crois pouvoir dire qu'il est peu probable que le duc d'Orléans ait complètement dégarni son palais de Paris des curiosités qui en faisaient l'ornement. Agir ainsi, c'eût été reconnaître publiquement l'obligation d'une retraite qui devait paraître volontaire, ou tout au moins temporaire; c'eût été s'avouer exilé à jamais, et c'est à quoi ne pouvait songer Gaston, qui d'ailleurs ne dut pas croire dès les premiers jours à la durée de la disgrâce qu'il n'avait que trop méritée! N'était-il pas revenu de plus loin que du château de Blois au temps de Louis XIII? Pouvait-il croire qu'un neveu serait plus inflexible

qu'un frère, et Mazarin que Richelieu? On verra dans la biographie du sieur Bruno¹ un acte signé à Blois par ce personnage; mais cela ne suffit pas à prouver qu'il ait séjourné constamment auprès de son maître exilé, ni même qu'il ait transporté dans cette ville la totalité des collections dont il avait la garde. Les médailles et les pierres gravées qu'on pouvait enlever sans éveiller l'attention avaient-elles été emportées au château de Blois? Étaient-elles restées avec les livres? Je ne puis rien affirmer à ce sujet en ce moment; la lettre de Le Tellier à Bruneau, ou mieux encore l'inventaire qui fut demandé à celui-ci par cette lettre et dont il a été parlé plus haut, déciderait peut-être cette question. Pour le moment, on ne sait avec certitude qu'une chose que mettent hors de doute les termes de l'acte d'acceptation, c'est que les livres restèrent au Luxembourg.

M. Léopold Delisle a fait remarquer avec raison le long intervalle qui sépare l'ouverture de la succession de Gaston et l'entrée des livres de ce prince à la Bibliothèque du Roi, qui n'eut lieu qu'en 1667². On comprendra mieux ce délai, maintenant que la publication de notre document montre que le legs ne fut accepté qu'au mois de novembre 1661. Du reste, cette affaire du legs de Gaston et ses conséquences nous apportent une nouvelle preuve de la sage lenteur avec laquelle on procédait souvent alors. Si le Roi a mis près de deux années à se décider à accepter le legs de son oncle, le parlement ne l'enregistra que près de deux autres années plus tard, le 5 juin 1663, et ses ministres en mirent près de quatre à placer convenablement les richesses que ce legs apportait à S. M. Ce fut heureusement la Bibliothèque du Roi qui fut définitivement choisie pour les recevoir, et c'est là que les livres, les médailles et les pierres gravées de Gaston sont encore aujourd'hui, au grand avantage des nombreux visiteurs de ce grand établissement national.

1. Ni *Bruno*, ni *Bruneau* ne sont les véritables formes du nom du Garde des raretés de Gaston et de Louis XIV; on le verra plus loin; nous écrivons ici son nom comme il paraît dans les lettres patentes que nous examinons.

2. « Quoique la succession de ce prince ait été ouverte dès le commencement de l'année 1660, le Cabinet de Gaston ne paraît pas avoir été porté à la Bibliothèque du Roi avant 1667. » Léopold Delisle, *Cabinet des Manuscrits*, p. 265.

Il me reste un mot à dire sur une phrase du père du Molinet, qui pourrait paraître contradictoire avec ce que j'ai cru pouvoir présenter comme vraisemblable. Cette phrase, qui se trouve dans le passage cité plus haut, est celle-ci : « On » fit donc apporter dans Paris tous ces livres et ces curiosités » qui furent mises dans une salle du Louvre. »

Si on devait prendre les expressions du P. du Molinet à la lettre, tout serait dit; toutes les collections auraient été emportées à Blois; mais nous savons par l'acte d'acceptation que tout au moins les livres étaient au Luxembourg; il faut donc discuter la valeur de cette assertion. On pourrait supposer que le P. du Molinet, en écrivant *dans Paris*, a voulu dire qu'on les apporta du *faubourg St-Germain*, où était situé le palais de Luxembourg, *dans la ville, dans Paris*, où était situé le Louvre; mais, sans attacher trop d'importance à ce moyen qui pourrait passer pour une chicane d'avocat, comme je l'ai dit plus haut, il ne faut pas s'en rapporter aveuglément aux assertions du bon génovéfain. Le P. du Molinet, comme à peu près tout le monde alors, ne s'attachait pas à l'exactitude rigoureuse que nous exigeons aujourd'hui. Préoccupé du long séjour de Gaston à Blois, il n'a pas songé à distinguer entre les objets que ce prince avait fait venir auprès de lui et ceux qui étaient restés au Luxembourg; d'ailleurs, il n'avait pas été attaché à la maison de Gaston, et pourrait bien avoir écrit de mémoire cette histoire abrégée du Cabinet des Médailles dont nous ne savons pas la date. De tout ceci, je conclus que son témoignage isolé, sans précision, ne peut être admis comme décisif. Quant à l'assertion de Marion du Mersan, au sujet des collections qu'il croit n'avoir été rassemblées qu'à Blois, nous en avons montré l'inexactitude matérielle. Nous ajouterons que selon toute apparence, Gaston eut moins d'occasions d'enrichir sa collection à Blois qu'à Paris. J'ai même des réserves à faire en ce qui concerne les dessins de fleurs et d'oiseaux. Je ne veux pas dire que le duc d'Orléans n'en fit pas faire à Blois où il avait un jardin de plantes rares, mais seulement qu'il y a tout lieu de croire que N. Robert, le peintre nommé dans l'acte d'acceptation, n'habita Blois qu'exceptionnellement, s'il l'habita, et qu'il travaillait d'ordinaire à Paris. C'est ce que nous verrons dans l'article consacré à cet artiste.

II.

LE SIEUR BRUNO.

Le lecteur le sait déjà, le *sieur Bruno*, qui paraît n'avoir rien publié, n'est mentionné par aucun dictionnaire biographique; mais ce n'est pas tout; si le plus récent des historiens du Cabinet des Médailles n'a pas ignoré que le garde des raretés du duc d'Orléans devint, après la mort de ce prince, garde du Cabinet des Antiques du Roi, et mourut assassiné en 1666, c'est tout ce qu'il a su à son sujet. N'ayant consulté, pour parler de Bruno, que le *Mercur de France*, le *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi*, et la *Gazette en vers* du temps, M. du Mersan n'en pouvait savoir davantage¹. Il me faut même avertir que chez lui, comme chez le père du Molinet et les autres, notre *sieur Bruno* est un *abbé Bruneau* tout court, sans prénom, dont nul ne sait rien, si ce n'est le peu que nous venons de rappeler. Certes, si jamais il y eut un personnage mal connu, c'est celui-ci, et cependant il piquait vivement ma curiosité. Mais où retrouver la patrie, l'origine de ce sieur Bruno ou de cet abbé Bruneau? Heureusement, la fortune a quelquefois des caprices bienveillants. Au moment même où je me disposais à commenter l'acte d'acceptation de Louis XIV qui a attiré mon attention sur mon prédécesseur à distance, paraissait, comme pour venir à mon aide, le tome I^{er} des *Nouvelles Archives de l'art français*, où je rencontraï de précieuses révélations sur ce serviteur de Gaston et du roi son neveu. Encouragé par ce premier bonheur, j'ai entrepris de faire revivre cette figure presque entièrement effacée.

1. Voyez l'*Histoire du Cabinet des Médailles*, ainsi que l'article du *Mercur* du père du Molinet et le *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi* cités dans notre avant propos.

L'entreprise n'a pas été infructueuse; au prix d'opiniâtres recherches, je sais aujourd'hui comment s'appelait en réalité ce Bruno ou Bruneau; je puis dire où et quand il est né, les titres qu'il a portés, les fonctions qu'il a remplies, en un mot je suis en mesure d'établir son état civil. C'est beaucoup; ce n'est pas assez. Si heureux que j'aie été dans mes investigations, la valeur morale de l'homme m'a échappé à peu près complètement. Sur ce chapitre, les documents sont rarement explicites, et ceux que j'ai découverts le sont fort peu. Aussi, ne trouvera-t-on pas dans ce travail une appréciation du caractère ou du savoir du *sieur Bruno*; je puis dire seulement que je n'ai rien trouvé qui pût donner lieu de soupçonner qu'il ne mérita pas la confiance que lui accordèrent successivement le duc d'Orléans et son neveu le roi Louis XIV.

Dans le tome I^{er} des *Nouvelles Archives de l'art français*, après une liste alphabétique des artistes et artisans employés dans divers châteaux royaux, extraite d'un registre des archives de l'ancienne maison du Roi, par les soins de M. J. J. Guiffrey, à la page 55, on trouve de précieux documents classés méthodiquement sous ce titre: « Liste des peintres, sculpteurs, architectes, » graveurs et autres artistes de la maison du Roi, de la Reine ou des » princes du sang pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. » Ce titre, qui peut paraître long, ne l'est pas assez. Celui qui a composé cette liste dont les éléments se trouvent aux Archives Nationales ainsi que ceux de la première, et qui est encore M. J. J. Guiffrey, a donné plus qu'il n'a annoncé.

En effet, indépendamment des artistes, notre confrère a judicieusement admis dans son travail les officiers des maisons royales ou princières, que leurs attributions rattachaient aux lettres et aux arts; or, dans le chapitre qui, sous la rubrique *Maison de Monsieur, duc d'Orléans*, 1627-1789, comprend, comme l'indiquent ces dates, non-seulement les officiers du deuxième fils de Henri IV, mais ceux des ducs d'Orléans descendants de Louis XIII, j'ai trouvé à la page 98, dans la liste des *Gardes du Cabinet et des raretés*, la mention qui suit :

« Bruno, abbé de Saint-Ciprian (—) 1641-1604. 1200 L. † »

Il est clair que nous retrouvons ici le *sieur Bruno* de l'acte d'ac-

1. Dans ces listes, le tiret entre parenthèses indique l'absence de prénom dans le document original.

ceptation, mais cette fois avec le titre d'abbé qu'on ne lui donne pas dans ce document, et qui l'identifie avec l'abbé Bruneau des annalistes du Cabinet des Médailles, et ce qui est autrement important, cette fois, après son nom, nous avons en plus la désignation de l'abbaye qui lui donnait droit à cette appellation. On verra les conséquences de cette heureuse addition après que j'aurai expliqué la présence du nom du Garde des raretés de Gaston sur les états de sa maison à l'année 1664, alors qu'on sait que ce prince était mort dès le 2 février 1660, et que le nouveau duc d'Orléans n'était pas de sa descendance. La raison de cette singularité, c'est évidemment que le Roi, aussi longtemps qu'il n'eut pas accepté le legs de Gaston, considéra le *sieur Bruno* comme étant encore attaché à la maison de son oncle et lui conserva les gages attachés à ses fonctions. Du reste, le sieur Bruno, à cette même date de 1664, paraît, sans le titre d'abbé, sur les états de la maison du Roi, non plus sous le nom de *Bruno* qui lui est donné dans l'acte d'acceptation et dans l'état de la maison du duc d'Orléans, mais sous celui de *Bruneau* comme le nommaient généralement ses contemporains, et comme le nomme, d'après ceux-ci, Marion du Mersan dans l'*Histoire du Cabinet des Médailles*. C'est encore le travail de M. J. J. Guiffrey qui nous fournit cette mention. On la trouvera sous le chapitre de la maison du Roi, page 80, dans la liste des *Gardes du Cabinet des Antiques* :

Le nom de Bruneau y occupe la première des 4 lignes dont se compose cette liste :

» Bruneau 1664. 1200 L. »

Je ne m'étonne pas de voir Bruneau sur les états de la maison du Roi en 1664, après l'avoir vu sur ceux de la maison du duc d'Orléans la même année. L'acte d'acceptation est de juin 1663; je conclus de cette sorte de double emploi que la situation de notre personnage ne fut régularisée que l'année suivante; rien n'est plus simple; mais il reste d'autres questions à poser. Comment se fait-il que, tant dans l'acte d'acceptation que dans les états de la maison du Roi, on ait omis cette importante qualification d'abbé de St-Cyprien que nous lisons dans ceux de la maison du duc d'Orléans? Pourquoi le personnage nommé assez sèchement le *sieur Bruno* par les lettres patentes du Roi, et *Bruno, abbé de Saint-Cyprien*, par les états de la maison d'Orléans, devient-il *Bruneau* dans les états de la maison du

Roi? Si l'on ne savait par de nombreux témoignages concordants et décisifs que *Bruno* et *Bruneau* ne sont qu'un même personnage, ne serait-ce pas embarrassant?

L'omission du titre d'abbé auquel avait droit le *sieur Bruno* ou *Bruneau* tout court, doit être attribuée à l'ignorance ou à un oubli des scribes. Quant aux variantes du nom de famille de notre héros que nous connaissons plus loin sous sa véritable forme, celles-ci ne sont pas les seules qu'on lui ait fait subir de son vivant; mais il n'y a pas non plus à s'en préoccuper. Ces variantes tiennent à la singulière indépendance que l'on professait jadis à l'endroit de l'orthographe des noms de famille qui, comme chacun sait, n'a été à peu près fixée que depuis la chute de l'ancien régime.

Voici l'article qui concerne l'abbé Bruneau dans le *Gallia Christiana* que j'ai naturellement ouvert à l'article de St-Cyprien de Poitiers, après avoir appris qu'il avait possédé ce bénéfice :

« Benignus Bruneau, Gastonis Joannis Baptistæ ducis Aurelianensis bibliothecæ præfectus, nominatur mense aug. » 1651. »

En 1656, au moment où paraissait le IV^e volume de la première édition du *Gallia Christiana*, qui contient, à la p. 326, cette courte biographie, le *préfet de la Bibliothèque de Gaston*, ou mieux le garde de ses raretés, était de ce monde et avait même encore dix ans à vivre; c'est donc seulement dans la 2^e édition du *Gallia Christiana* que l'on pouvait trouver la mention de sa mort. On la trouvera à la page 1236 du t. II, publié en 1720. Là, sa nomination est datée avec plus de précision : « ... abbatiam » obtinuit a die 15 augusti 1651 ad annum 1666 quo vivere » desiit mense julio. »

Notons en passant une légère erreur de date. Bénigne Bruneau, le cinquante-septième abbé de St-Cyprien, ou, pour plus d'exactitude, le cinquante-septième des abbés de ce monastère dont on ait connaissance, mourut non pas au mois de juillet 1666, mais au mois de novembre de cette année. On verra la preuve de ce fait plus loin, ainsi que les raisons de mon étonnement lorsque je vis son nom écrit *Bruneau* dans cet ouvrage dont les auteurs puisaient ordinairement leurs renseignements aux sources. Je remarquerai encore qu'il y a lieu de s'étonner qu'ils aient dissimulé le caractère tragique de la mort de ce personnage. Ce silence extraordinaire est-il le résultat de l'ignorance? Je serais

plus disposé à croire qu'il fût voulu ; c'est ce que l'on pensera peut-être lorsque nous aurons éclairci autant que possible les ténèbres qui ont si longtemps enveloppé la personne de l'abbé Bruneau.

Déjà nous savons de plus que nos devanciers qu'il fut réellement abbé ; nous savons le nom de son abbaye, enfin nous savons son prénom. Ce sont en apparence de minces résultats, mais si ces petites découvertes successives nous mènent à montrer d'abord que *Bruno* ou *Bruneau* ne sont positivement qu'un seul et même individu, puis à identifier l'abbé Bruneau avec un Bénéigne Bruno, sur lequel nous avons trouvé ailleurs de curieux renseignements, nous aurons fait un pas vers la lumière. Or, c'est ce qui s'est présenté. M. Léopold Delisle, mon savant collègue à la Bibliothèque Nationale, me voyant à la recherche de documents sur un personnage que je lui disais avoir fait partie de la maison de Gaston d'Orléans, a bien voulu mettre entre mes mains un manuscrit du Cabinet des titres, qui m'a apporté les plus instructifs renseignements, non-seulement sur le garde des raretés de ce prince, mais sur deux autres des quatre personnages nommés dans l'acte d'acceptation, c'est-à-dire sur le *sieur de Beloy* et sur le *sieur Goulas*. Ce livre mérite d'être décrit, c'est un in-folio¹, relié en maroquin rouge fleurdelisé au dos et sur les plats, portant en outre de chaque côté les armes du duc d'Orléans avec couronne ducale fleurdelisée. Ce beau manuscrit n'est pas venu à la Bibliothèque du Roi par le legs de Gaston, comme il serait naturel de le penser, mais par l'acquisition du Cabinet de Charles d'Hozier, fils de Pierre d'Hozier, le premier des généalogistes de ce nom. C'est celui-ci qui est l'auteur de ce livre ; il le rédigea en 1627 par l'ordre exprès du duc d'Orléans, ainsi qu'il est dit dans le titre que je reproduis : « Recueil des noms, surnoms, qualitez, » armes et blasons de tous les seigneurs, gentilshommes et » principaux officiers estans au service de Monseigneur duc » d'Orléans, fils de France, frère unique du Roy en l'établissement » de sa maison. Fait par le commandement de S. A. par le » sieur d'Hozier, gentilhomme à sa suite. »

Le volume commence par une table des noms propres cités dans le Recueil ; vient ensuite un frontispice gravé, avec cartouche

1. N° 694 du Cabinet des titres, au département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

destiné au titre, mais qui est resté en blanc. Dans l'ornementation de ce frontispice, figure au sommet l'écusson des armes de P. d'Hozier; puis vient le même frontispice, cette fois enluminé. Ici les armes de d'Hozier sont remplacées par celles du duc d'Orléans, et on a inscrit dans le cartouche le titre que l'on vient de transcrire. Sur une tablette, au-dessous, on lit la date 1627; plus bas les noms en abrégé de l'éditeur de l'estampe : *Pet. Phi. Pes. excud.*¹, que l'on ne distingue pas sur la planche non enluminée, et enfin tout à fait en bas on lit *P. LE BLANC. P.*

Une belle épître à *Monseigneur* par *son très humble et très obéissant serviteur d'Hozier*, vient après le titre.

La page qui suit est occupée par un portrait peint de Gaston, ou plutôt par une gravure enluminée comme le frontispice, et évidemment par la même main. Cette gravure est de Michel Lasne dont le nom a disparu sous la couleur, ainsi que ces mots qu'on lit sur l'estampe au-dessus de la tête du prince :

*Æqualis Marti
Sua Proles.*

Le duc d'Orléans est représenté presque entièrement de face, avec les cheveux longs, la grande collarète, portant sur sa cuirasse dorée le cordon bleu du Saint-Esprit et une écharpe blanc et or. Autour : *GASTO GALLICVS FILIVS HENRICI MAGNI : FRATER LVDOVICI IVSTI.*

En bas, sur l'estampe, on lit ce quatrain qui a disparu aussi sous la couleur :

François, qui revère les Lis
A voir ces yeux, et ce visage
N'y conçois-tu pas une Image
Du grand Henry, et de Louis.

Le poète a dit vrai. Si Gaston ne fut pas un grand capitaine comme son père, il lui ressemblait ainsi qu'à Louis XIII. Dans cette fleur de jeunesse, Gaston avait les traits assez réguliers et même agréables; son nez surtout n'avait pas encore l'exagération bourbonnienne qu'on lui vit plus tard; en un mot, ce portrait justifie ce qu'il disait de lui-même, s'il faut en croire Tallemant des Réaux, « qu'il avait été joly en son enfance ».

P. Le Blanc, qui a signé l'enluminure du frontispice de notre

1. Petrot? (V. Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français.*)

2. *Historiettes*, t. II, p. 281. Edit. Paulin Paris.

manuscrit et qui est évidemment l'auteur de celle de l'estampe de Michel Lasne, comme aussi de tous les blasons du manuscrit, doit être le Pierre Le Blanc, peintre ordinaire du Roi, qui le 7 mars 1645, avec son frère Nicolas Le Blanc, qualifié maître peintre, signa l'acte de mariage de leur frère Simon. III aussi peintre, avec Marguerite Marrot.

Les noms et les dates se-rapportent si bien que je n'hésite pas à proposer cette identification. C'est Jal qui a fait connaître cette famille de peintres dont aucun ne fut célèbre, mais qui s'est alliée à celle des Quesnel. Les enluminures et les armoiries du manuscrit de P. d'Hozier sont les seules œuvres connues de Pierre Le Blanc et peut-être de toute cette lignée de peintres, car il n'est pas certain qu'Horace Leblanc de Lyon dont Jal parle dans le même article de son Dictionnaire soit de la même famille que les Le Blanc de Paris; ceux-ci demeuraient dans la rue de la Tixeranderie et dans la rue des Boucheries. Il pourra paraître singulier de voir un peintre ordinaire du Roi descendre à enluminer des gravures et à peindre des armoiries; mais il s'agissait de complaire à un frère unique du Roi, et puis la qualité de peintre du Roi n'impliquait pas nécessairement à cette époque un grand talent chez celui qui en était revêtu.

Après ces frontispices multipliés, vient une page consacrée au prince dont P. d'Hozier va énumérer les officiers de tous rangs; sur cette page, paraît l'écusson du duc d'Orléans, avec ses armoiries enluminées et dorées, entouré des colliers des ordres du Roi et ce mot en grosses lettres : MONSEIGNEUR.

Sur chacune des autres pages figurent les noms et blasons de l'un des seigneurs, gentilhommes et officiers de la maison du duc et à la fin ceux de la maison de la duchesse d'Orléans, Marie de Bourbon Montpensier, qui mourut en couches le 4 juin 1627, c'est-à-dire l'année même de l'exécution du manuscrit.

En haut de chacune des pages, on lit uniformément le nom par lequel on désignait habituellement l'officier à qui elle est consacrée; au milieu, ses armoiries en couleur, et en bas ses noms tout au long, avec ses qualités, et presque toujours les noms des père et mère dudit officier. Au milieu de seigneurs de haute naissance et de gentilshommes dont plusieurs furent célèbres comme Vaugelas, figure, page 80, le Garde des raretés du duc d'Orléans, qui en cette année 1627, remplissait à la cour de ce prince la charge de l'un de ses quatre maîtres d'hôtel par quartier.

Ce n'était pas une grande charge; les gages n'étaient que de 400 livres et il y avait au-dessus de ces officiers, non-seulement un premier maître d'hôtel à 1200 livres, qui était alors Antoine de Villeneuve, chevalier, seigneur de Mons, baron de Baux, mais encore un maître d'hôtel ordinaire; cependant, il fallait être ou paraître gentilhomme pour porter le titre de maître d'hôtel du frère unique du Roi. En effet, les quatre collègues de celui qui nous intéresse sont dits fils d'*écuyer* et seigneurs de tel ou tel lieu; l'un d'eux est même qualifié chevalier.

Voici la page consacrée à celui qui devait être un jour garde du Cabinet des antiques du Roi, et qui, en 1627, était maître d'hôtel du duc d'Orléans :

En haut, on lit : *Le sieur Bruno, maître d'hostel.*

Au milieu, écusson surmonté d'un casque de profil à gauche : de gueules au cerf d'or, au dextrochère armé d'argent tenant un foudre d'or et sortant d'une nuée, mis en chef au canton senestre.

En bas, on lit : « Bénigne Bruno, seigneur de Montmuzar, » maître d'hostel de Monseigneur, fils de Gabriel Bruno, » escuyer, aussy seigneur de Montmuzar, et de Marguerite » Robert. »

Maintenant, il nous reste à montrer que ce *Bénigne Bruno*, maître d'hostel du duc d'Orléans, est bien l'abbé *Bruneau* du *Mercure de France*, du *Mémoire historique*, etc., qui n'est autre que le *Bénigne Bruneau* du *Gallia Christiana* et que le *sieur Bruno* de l'acte d'acceptation. Ce sera chose simple. En dépit de certaines difficultés sur lesquelles nous nous expliquerons, grâce à la concordance du prénom de Bénigne dans le registre de la maison de Gaston et dans le *Gallia Christiana*, et au nom de la seigneurie de Montmuzar, qui nous mirent sur la bonne piste, nous possédons maintenant l'état civil complet de ce personnage si imparfaitement connu de tous ceux qui ont parlé de lui jusqu'à ce jour.

Le prénom de *Bénigne* que porta Bossuet en l'honneur de l'apôtre de la Bourgogne, ainsi que le premier des Saumaise, le père de madame de Sévigné et tant d'autres Dijonnais plus ou moins célèbres, me fit naturellement penser que mon héros était Bourguignon. Il l'est en effet, mais je n'ai eu la certitude de ce fait qu'après avoir songé à m'enquérir de la situation géographique de la seigneurie de *Montmuzar*. Je l'avoue, au premier abord,

Montmuzar me faisait l'effet d'un château en Espagne créé par P. d'Hozier; je me trompais; mais si Montmuzar n'était pas une seigneurie, comme on le verra, Montmuzar existait autre part que dans l'imagination du généalogiste. C'est ce dont le *Dictionnaire des postes* me convainquit en me fournissant le nom de cette localité écrit Montmuzard, c'est-à-dire avec une physiologie plus française que le Montmuzar sans D final du manuscrit de d'Hozier. Le plan détaillé du château de Montmuzard, comme le lieu est qualifié par le Dictionnaire des postes, qui lui donne 18 habitants et qu'il déclare dépendre de la commune de Dijon, figure en effet sur d'anciennes vues topographiques de cette ville ¹. C'était une métairie close, comprenant maison d'habitation, communs, avec des eaux et des parterres à la française. Ce domaine, qui appartient aujourd'hui à M. G^{***}, président honoraire de la cour de Dijon, est situé tout à fait aux portes de cette ville. Bénigne Bruno était donc Bourguignon et sans doute Dijonnais, comme me l'avait fait supposer son prénom; ce pas fait, je me mis en rapport avec le savant archiviste de la Côte-d'Or, M. Joseph Garnier. Je ne pouvais mieux m'adresser pour compléter mes informations. Si M. Garnier ne connaissait pas Bénigne Bruno, maître d'hôtel de Gaston, il voulut bien m'apprendre que, par un singulier hasard, lui-même avait publié dès l'année 1866 un journal historique laissé manuscrit par un personnage nommé Gabriel Breunot, conseiller au parlement de Dijon, possesseur de la terre de Montmuzard, qui ayant été le mari d'une Marguerite Robert, et en ayant eu entre autres enfants un fils nommé Bénigne, ne pouvait être que le Gabriel Bruno dont je lui parlais, comme étant seigneur de Montmuzard, mari d'une Marguerite Robert et père d'un Bénigne Bruno ².

1. Voyez dans la riche collection topographique du dép. des Estampes à la Bibliothèque Nationale.

2. Voyez « JOURNAL DE GABRIEL BREUNOT, CONSEILLER AU PARLEMENT DE DIJON, précédé du livre de souvenance de » Pépin, chanoine de la Sainte Chapelle de cette ville, publié » pour la première fois par Joseph Garnier, conservateur des » Archives du dép. de la Côte-d'Or et de l'ancienne province de » Bourgogne, membre de l'Académie des Sciences, Arts et » Belles-Lettres de Dijon. » Trois volumes in-8° publiés à Dijon en 1866, dont le journal de Gabriel Breunot comprend la plus

Il est évident en effet que la différence entre *Breunot* et *Bruno* ou *Bruneau* ne pouvait faire hésiter devant les concordances de tous genres énumérées ci-dessus.

On aurait donc pu lire depuis sept ans le journal du père de notre Garde des antiques, de ce personnage si mal connu ! Mais l'intéressante publication de M. Garnier, qui renferme de si curieux détails sur les mœurs de la province à la fin du xvi^e siècle et sur les événements de la ligue à Dijon, n'aurait rien appris sur le fils du conseiller Breunot à quelqu'un qui ne l'aurait connu que d'après les annalistes du Cabinet des Médailles. Qui donc en effet aurait deviné l'abbé *Bruneau* dans le *Bénigne Breunot* nommé une seule fois dans le journal de Gabriel Breunot, comme un de ses enfants alors en bas âge, sans avoir passé d'abord par tous les sentiers où nous avons cru devoir mener le lecteur, afin de le convaincre de l'exactitude de l'identification que nous lui proposons.

De la lecture du journal en question et de la Notice de M. J. Garnier sur son auteur, il résulte que Gabriel Breunot, originaire d'Autun, issu d'une famille de commerçants¹, vint s'établir à Dijon à une époque restée incertaine, s'y maria d'abord à la sœur d'un avocat au parlement de cette ville, nommé Jean Colin, qui lui-même avait épousé Baptiste de Ganay. En 1574, ce Gabriel Breunot acheta la charge de conseiller au Parlement vacante par la résignation d'André Frémyot, frère aîné de la bienheureuse Jeanne Frémyot, baronne de Chantal, et fut reçu le 25 juin 1575. Vers 1588, Gabriel Breunot épousa en deuxièmes noces Marguerite Robert, fille de Philibert Robert, trésorier de France, et de Marie Morin,

grande partie, c'est-à-dire la moitié du t. I et les tomes II et III en totalité. Cet ouvrage fait partie des « ANALECTA DIVIONENSIA. » Documents inédits pour servir à l'histoire de France et particulièrement à celle de Bourgogne, etc., publiés sous les auspices de l'administration municipale de Dijon. » Les manuscrits reproduits par M. Garnier sont : partie à la Bibliothèque de Dijon, partie au dép. des Manuscrits de la Bibl. Nat. à Paris, et partie à la Bibliothèque de l'Arsenal, également à Paris. Les ms. de la Bibl. Nat. et de l'Arsenal sont de la main de Gabriel Breunot.

1. Un de ses parents, de son nom, était drapier à Autun. Notice de M. Garnier, p. XII.

veuve elle-même de Claude des Barres, qui lui avait laissé deux filles. Demoiselle Marguerite Robert mourut en 1595, et c'est en mentionnant cet événement que Gabriel Breunot parle de son fils Bénigne Breunot. Ainsi que nous l'avons dit, il n'en parle pas ailleurs, ce qui n'a rien de surprenant, le journal s'arrêtant en 1602, alors que cet enfant n'avait encore que treize ans.

« Le quatorzième du dit mois (novembre 1595), les Chambres »
» assemblées, j'entre au palais, ce que je n'avois fait devant à »
» cause du décès inopiné de ma chère femme, en secondes noces, »
» Demoiselle Marguerite Robert, décédée le huitième de ce mois, »
» sur les huit heures du soir, après avoir esté travaillée d'une »
» fièvre ardente et continue l'espace de dix-neuf jours, Dieu en »
» ait l'âme, ce m'a esté une grande et grande affliction m'ayant »
» laissé quatre petits enfants, un fils et trois filles, de notre »
» mariage, Jeanne, Marguerite, Bénigne et Madeleine Breunot, »
» mes enfants ¹. »

En bas de cette page du journal, M. Garnier nous apprend dans une note que Breunot avait eu de sa première femme deux enfants morts en bas âge, et, ce qui nous importe davantage, nous fait connaître la date de la naissance de Bénigne Breunot. Le futur Garde du Cabinet des Antiques était né en 1591, et très-probablement le 19 octobre, car il fut baptisé le 20 de ce mois à St-Michel de Dijon, où M. Garnier a vu son acte baptismal. Nous avons donc maintenant au complet l'état civil de l'abbé Bruneau et nous savons qu'il se nommait en réalité *Bénigne Breunot*, et non pas *Brenot*, *Bruno* ou *Bruneau* comme nous le lisons dans les documents ou dans les livres publiés soit de son temps, soit depuis sa mort.

Bénigne Breunot eut-il quelque raison de cacher son origine, et est-ce de propos délibéré qu'il modifia le nom de son père ? Sans oublier que les variantes d'orthographe sont fréquentes dans l'ancien régime ², comme celles qui se présentent dans l'espèce sont vraiment singulières, on pourrait s'arrêter à une

1. *Journal*, t. III, p. 43.

2. Le journal de Gabriel Breunot suffirait à montrer comment on traitait les noms propres au xvi^e siècle ; le Conseiller écrit toujours Montelon au lieu de Montholon, Poffier pour Pouffier. Toutefois il n'estropie jamais le nom de la famille Bossuet, dont le plus illustre membre n'était cependant pas né lorsque lui-même mourut.

supposition de cet ordre si l'on ne connaissait que le nom du père de Bénigne Breunot, mais la lecture du journal de ce personnage s'y oppose absolument.

A la vérité, Gabriel Breunot, catholique zélé, fut d'abord ardent ligueur, ainsi que la plupart de ses collègues, mais il reconnut à temps « que le grand parti de la Sainte-Union, qui » l'avait si fort séduit alors qu'il avait le Balafré pour chef, était » devenu sous son successeur une sorte de Babel où, sous le » manteau de la religion, s'agitaient à tous les degrés d'insatiables » ambitions qui ne reculaient pas même devant la pensée de » l'asservissement de la France¹. »

Guéri complètement, Gabriel Breunot passa du parti de la ligue dans celui des politiques et s'entremît activement à la grosse affaire de la soumission de Dijon à Henri IV. Je n'ai pas à faire l'histoire de ce magistrat qui a été fort bien retracée par M. Garnier, mais il n'est pas inutile de montrer que le fils de Gabriel Breunot n'avait rien à craindre en réveillant son souvenir à la cour du second fils de Henri IV; aussi ne résisterai-je pas à la tentation de citer deux passages de son journal qui le montrent à son avantage, et où cependant il ne cherche pas à se faire valoir.

Le 27 mai 1595, le maréchal de Biron était campé à Champmaillot, fort près de Dijon, et sommait la ville et le château de se rendre à l'armée royale qu'il commandait. Une députation, à la tête de laquelle était Gabriel Breunot, parvient au logis du maréchal, non sans avoir couru risque d'être malmenée par les ligueurs obstinés. « Pendant que nous communiquions avec le » dit seigneur, il fut tiré cinq coups d'artillerie, trois à ce que » l'on dit du château et deux de la ville. Le dit seigneur me » demanda qui c'estoit. Je lui répons franchement que cela » venoit du chasteau et non de la ville. Me dit : Continuez, ne » laissez de passer outre, nous connaissons bien telles dragées et » n'en avons nulle mauvaise impression². » Peu après cette entrevue, le 4 juin 1595, le Roi entra à Dijon, et le jour même, comme le conseiller Breunot conférait avec le maréchal de Biron sur la réception que le monarque ferait au parlement, Henri sortant de sa chambre, « M. le Maréchal lui dit : Sire,

1. Voyez *Notice biographique* par M. Garnier dans le t. I^{er} du *Journal de Breunot*, p. xvi.

2. Voyez *Journal*, t. II, p. 534.

» c'est un des conseillers de votre Parlement qui ne s'est point
» voulu aider des passeports, et a très-bien fait à la réduction
» de la ville pour votre service. Le Roi me regarde, après
» lui avoir embrassé les genoux, me dit : Vous avez bien
» fait, mais non pas tous, je le sçay bien, je le sçay bien ¹. »

Le rôle politique du conseiller Breunot, qui n'eut d'autre récompense de ses services qu'une gratification royale de mille écus, se termine avec la réduction du château et de la ville de Dijon à l'obéissance de Henri IV; mais je crois avoir montré que le souvenir de sa conduite pendant la ligue n'aurait pu en aucune façon nuire aux intérêts de son fils; il n'y a donc pas lieu de supposer que ce fut par prudence qu'il se fit inscrire sur le registre de Pierre d'Hozier sous le nom de *Bruno*.

Obéit-il à un caprice du duc d'Orléans? Ce prince trouvait-il le nom de Breunot peu euphonique, n'affectait-il pas de nommer son maître d'hôtel Bruno? On sait des exemples de changement de noms qui n'ont pas eu d'autres motifs? Bruno était d'ailleurs peut-être la prononciation bourguignonne de Breunot? Quoi qu'il en soit, il est certain que, sauf sur son acte baptistaire, nulle part on ne trouve le fils de Gabriel Breunot portant correctement le nom de son père. Il semble du reste qu'une sorte de fatalité poursuivit la forme de ce nom. Dans l'ouvrage de Pierre Palliot, intitulé *Le Parlement de Bourgogne, son origine*, etc., publié à Dijon en 1649, du vivant du fils de Gabriel Breunot, et seulement trente et un ans après la mort du conseiller, le nom de ce magistrat est écrit *Brenot*²; et de cet ouvrage cette forme vicieuse a passé dans une de ses continuations. Dans l'appendice de *l'Histoire du parlement de Bourgogne* depuis 1733 jusqu'à 1790, par A. S. des Marches, où se trouve une liste des membres de ce corps depuis son établissement, parmi les conseillers qui possédèrent la troisième des quatre charges de conseillers laïcs créées en 1523, à la date de 1575, on voit figurer Gabriel *Brenot*³.

Il me reste à expliquer les difficultés de l'article consacré à

1. Journal, t. II, p. 550.

2. Voyez page 231.

3. Le nom de Gabriel Breunot est correctement écrit dans la liste des membres du parlement de Bourgogne, qui termine l'ouvrage consacré à ce corps par M. de la Cuisine. Voyez *Le Parlement de Bourgogne*, t. III. Cet ouvrage a été publié en 1864.

Bénigne Bruno dans le manuscrit de P. d'Hozier, auxquelles j'ai fait allusion plus haut. Pourquoi l'officieux généalogiste a-t-il supprimé la qualité de conseiller au parlement après le nom du père du maître d'hôtel de Gaston, et lui a-t-il préféré celle d'écuyer? Ne serait-ce pas qu'à la cour de Gaston, mieux valait pour Bénigne Breunot être tenu pour le fils d'un écuyer, possédant le fief de Montmuzar, c'est-à-dire être fils d'un gentilhomme, que d'être avoué pour celui d'un conseiller au parlement, homme nouveau et qui n'avait pas droit aux titres d'écuyer et de seigneur de Montmuzar que lui donne bénévolement d'Hozier. En effet, Montmuzard, qui paraît avoir fait partie des biens de la femme de Gabriel Breunot, demoiselle Marguerite Robert dont le père était trésorier de France, comme on l'a dit, ne fut jamais une seigneurie ni même un fief.

« L'inféodation de Montmuzard tentée en 1748 par M. Fyot de » la Marche, premier président du parlement de Bourgogne, fut » l'occasion de débats d'une violence extrême entre ce magistrat » et la mairie qui lutta jusqu'au bout et finit par l'emporter ¹. »

J'arrive à la dernière des difficultés de l'article Bruno dans le manuscrit de P. d'Hozier. On a vu qu'il donne pour armoiries à *Bénigne Bruno* un cerf d'or et un dextrochère d'argent armé d'un foudre d'or en champ de gueules; or, dans le livre de Palliot que je viens de citer, au lieu de cerf d'or, il y a une tête de bœuf. Je transcris la description qui accompagne la figure de ces armoiries : « d'azur à » une teste de bœuf d'or et deux estoiles de mesme mises en chef. » D'où vient cette nouvelle divergence? Je l'ignore; cependant, si l'on veut admettre avec moi que les généalogistes de ce temps n'étaient ni aussi sévères ni aussi instruits qu'on se le figure, il n'y aura pas trop à s'en inquiéter. Ou bien, la famille Breunot n'avait pas d'armoiries lorsque Bénigne fut inscrit sur l'état de la maison du duc d'Orléans, et alors d'Hozier lui en aura forgées, ou bien Gabriel Breunot, qui faisait précéder son nom de la qualité de noble dans un contrat de mariage auquel il souscrivit comme témoin en 1585 ², en avait adoptées que son fils n'avait

1. Extrait d'une lettre adressée à celui qui écrit ces lignes par M. J. Garnier, dont l'assertion s'appuie sur les titres de propriété de Montmuzard.

2. *Notice*, p. XII. Je n'oublie pas que cette qualification, au XVI^e siècle, équivalait souvent à *honnête personne*, etc., et qu'il

pas su blasonner, soit par incurie, soit par ignorance, ou peut-être parce que l'on ne s'en servait pas habituellement dans la maison paternelle. D'ailleurs, s'il fallait déclarer auquel des deux blasons j'aurais le plus de confiance, je nommerais celui de Pierre Palliot. Celui-ci publia son livre en 1649, trente ans seulement après la mort de Gabriel Breunot, à Dijon où, s'il n'y avait plus de descendants mâles de Gabriel Breunot, il pouvait subsister encore soit quelqu'une de ses trois filles ou de leurs enfants, et en tous cas quelqu'un qui l'eût connu, descendants, alliés ou amis. Il y a donc plus de probabilité en faveur de son dire; car enfin son livre fut fait pour être consulté à Dijon, au lieu que d'Hozier savait qu'il pouvait se livrer à sa fantaisie lorsqu'il inscrivait le blason de Bénigne Breunot, sous la forme *Bruno* sur notre manuscrit qui n'était pas destiné à la publicité, et qui n'en eut guère, en effet, car c'est sans doute dans ce travail qu'il aura été cité pour la première fois.

Je n'accuse pas cependant d'Hozier de vénéralité avec ces mauvaises langues de Bois-Robert et de Tallemant des Réaux¹. Je veux croire à sa prud'homie, mais après tout, en 1627, date de notre manuscrit, P. d'Hozier n'était que gentilhomme à la suite de Monsieur, frère unique du Roi, et non pas juge d'armes en titre d'office; on peut donc admettre sans faire tort à sa mémoire, que ce fut par complaisance ou pour obéir à un ordre exprès de Monseigneur, qu'il décora d'un blason, et qu'il fit gentilhomme, sans s'enquérir de son origine, en lui octroyant les qualités de fils d'écuyer et de seigneur d'un fief, un de ses compagnons, qui en fait était fils d'un homme *dubix nobilitatis* lequel paraît avoir été le premier de sa famille qui ait siégé sur les fleurs de lis. D'ailleurs, il y avait une part de vérité dans les

n'y faut pas attacher trop d'importance, surtout si l'on songe que celui qui la prend avait un parent de son nom drapier à Autun, comme on l'a fait remarquer plus haut.

1. Voyez *Historiettes de Tallemant des Réaux*, t. VI, p. 521.

« Il (d'Hozier) pria Bois-Robert de changer un endroit d'une » épître où il y a, en parlant de ceux de Normandie :

» Et les plus apparents

» Payoient d'Hozier pour estre mes parents. »

» Il (d'Hozier) vouloit qu'on mist *prioient*; mais *poyoient* est » tout autrement joly et est dans la vérité, car d'Hozier se fait » bien payer. »

assertions de P. d'Hozier, relativement à la seigneurie de Montmuzar. Ce domaine appartenait réellement à Breunot ou à sa femme et était encore dans la famille en 1627, lorsque d'Hozier le mentionnait, car il n'en sortit qu'en 1639, pour passer dans la possession des Fyot par suite d'une vente ordonnée par justice. Gabriel Breunot ne vécut pas assez pour assister à cet événement dont les causes encore inconnues jetteraient peut-être quelque lumière sur la jeunesse de Bénigne Breunot. Le conseiller Breunot ne s'explique pas d'ailleurs sur la manière dont Montmuzard était en sa possession ; il nous apprend seulement que ce domaine fut souvent ravagé pendant les troubles.

En 1611, Gabriel Breunot résigna sa charge de conseiller au parlement en faveur de Gabriel des Barres, d'Esbarres, ou Desbarres, son filleul¹ ; toutefois, la Cour, après avoir admis son successeur, avait ordonné que le démissionnaire conserverait ses entrées et séances au parlement et jouirait des honneurs et privilèges réservés à ceux de ses membres qui avaient exercé leurs fonctions pendant plus de vingt années. Gabriel Breunot continua donc, et les registres en font foi, dit M. Garnier, « de » siéger sur les fleurs de lis dans les circonstances importantes. » Gabriel Breunot mourut le 15 novembre 1618 dans sa maison du Vieux Collège qu'il n'avait pas cessé d'habiter².

J'ignore ce que furent la jeunesse et l'éducation de Bénigne Breunot. Le journal et la notice sur son père nous ont appris la date de sa naissance, 18 octobre 1591 ; mais c'est tout.

Nous venons de voir Gabriel Breunot résigner sa charge de conseiller en faveur d'un filleul. Pourquoi ? N'aurait-il pas été plus naturel qu'il demeurât encore quelques années en fonctions afin de conserver sa charge à son fils qui avait déjà vingt ans en 1611, c'est-à-dire au moment où il prit cette décision ? Avait-il quelques sujets de mécontentement contre son fils ? Bénigne avait-il déjà quitté Dijon ? Que fit-il jusqu'en 1627 où il entre dans la maison du duc d'Orléans, sans que nous sachions comment il avait gagné les bonnes grâces de ce

1. On a vu plus haut que sa femme avait épousé en premières noces un membre de la famille des Barres, Claude des Barres, conseiller audiencier en la grande chancellerie de Bourgogne.

2. Ces détails relatifs à Gabriel Breunot sont empruntés à son journal ou à l'excellente notice de M. J. Garnier, déjà cités.

prince? Gabriel Breunot avait-il résigné sa charge de conseiller en raison d'embaras d'affaires? Bénigne Breunot, son fils, aurait-il quitté sa ville natale faute de pouvoir s'y maintenir au rang que lui auraient assuré la considération dont avait joui son père, ainsi que les alliances de sa famille?

La terre de Montmuzard fut vendue en 1639 par autorité de justice. Cette vente fut-elle occasionnée par des difficultés pécuniaires, ou simplement par suite de discussions entre les héritiers? Je l'ignore; quoi qu'il en soit, sans que l'on puisse dire quand et pourquoi, mais sans doute d'assez bonne heure, Bénigne Breunot quitta Dijon et nous le voyons à l'âge de 36 ans, ayant perdu sa mère et son père, obtenir en 1627 une charge dans la maison de Gaston, duc d'Orléans.

Bénigne Breunot dut-il son entrée dans la maison de Gaston de France à la numismatique? Est-ce au contraire au service de ce prince amateur, qu'il se forma lui-même et devint assez connaisseur pour que Monsieur lui ait fait quitter sa charge de maître d'hôtel afin de lui confier sa bibliothèque et le soin de ses médailles et de ses raretés? Je l'ignore, ainsi que la date exacte de cette transformation qui, nous l'avons vu, s'opéra au plus tard en 1641. Cependant, la lettre de Louis XIII citée ci-dessus va donner quelques indications. Nous y voyons en effet que plus de dix ans après son entrée dans la maison du duc d'Orléans, Bénigne Bruno, son maître d'hôtel par quartier, n'avait pas encore la confiance du prince en ce qui touchait à la classification de ses médailles, puisque c'était au Père Sirmond que S. A. R. avait *accoutumé* de les envoyer pour les *reconnoistre*. Bruno n'était donc pas encore en état de classer des médailles? Autrement Gaston ne se serait pas adressé au confesseur du Roi en ces occurrences. Tout au plus aurait-il consulté l'éminent jésuite dans les cas exceptionnellement embarrassants. Il y a donc lieu de croire que Bénigne Bruno n'était pas entré chez le frère unique du Roi en raison de sa science ou de ses connaissances en numismatique, mais qu'il se forma dans le cabinet du palais d'Orléans. Il y rencontra sans doute la plupart des savants de l'époque que Gaston se plaisait à attirer auprès de sa personne; peut-être même fut-il l'élève du Père Sirmond, son aîné de plus de trente années. Toutefois, sur ce point ainsi que sur plusieurs autres de la biographie de Bruno, je ne puis encore présenter que des conjectures ou même poser des points d'interrogation : d'où

vient par exemple que dans l'*Etat de la France en sa perfection*, publié en 1658, recueil qui exceptionnellement mentionne la maison de Gaston, omise sans doute à dessein dans les volumes des années avoisinantes que j'ai pu consulter, d'où vient que le rédacteur qui n'oublie pas le *sieur Bruno* parmi les principaux officiers de ce prince, ne lui donne pas le titre d'abbé de Saint-Cyprien, qu'il possédait dès l'année 1651, et que lui refusent également l'état de dépenses de la maison du Roi ainsi que l'acte d'acceptation, tous deux cités plus haut? D'où vient enfin que nous ne rencontrions ce titre que sur le compte de dépenses de la maison de Gaston qui nous l'a révélé? Voici en effet l'article du *sieur Bruno*, à la page 305 de l'*Etat de la France en sa perfection* de 1658, auquel je viens de faire allusion : « Un garde du cabinet des raretés, qui est le *sieur* » Bruno : 1200 livres. » Faut-il expliquer ce laconisme par l'ignorance ou la négligence du rédacteur? Je ne sais, mais la persistance de cette omission ne laisse pas que d'être surprenante. Dans un volume de la même collection, publié quelques années plus tard, dans l'*Etat de la France* de 1663, notre garde des raretés est enfin qualifié *abbé*, mais sans qu'on dise de quelle abbaye; on le nomme cette fois *Bruneau* au lieu de *Bruno*. On y lit à la page 80 :

« Feu monsieur le duc d'Orléans a laissé au Roi son » cabinet des raretez qui est demeuré en la charge de M. l'abbé » Bruneau. »

Bénigne Breunot, dit Bruno ou Bruneau, obtint-il l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers sur la recommandation de Gaston? Ce bénéfice lui fut-il accordé en raison de ses services scientifiques? Je n'ai guère plus de certitude sur ces deux points que sur les débuts de la carrière du fils de Gabriel Breunot; mais j'ai peine à croire que ce soit seulement à l'antiquaire qu'une telle récompense ait été accordée. C'était une grâce considérable qu'une abbaye; c'était un personnage qu'un abbé commendataire de St-Cyprien. En parcourant la liste de ces prélats, on voit qu'ils étaient tous gentilshommes, ou issus de bonnes familles de robe¹. Ce n'est pas tout; les abbés de

1. Le prédécesseur de Bénigne Bruneau, comme abbé de St-Cyprien de Poitiers, fut H. de la Roche-Posay, évêque de cette ville. Le successeur de Bruneau fut Ch. Fr. de Loménie de

St-Cyprien, au moment de leur nomination, étaient généralement prêtres, souvent évêques ou en route pour l'épiscopat, tandis qu'il est à peu près certain que Bénigne Breunot ne reçut pas même les ordres mineurs. Enfin, chose qui n'a jamais été dédaignée, le revenu de cette abbaye constituait une véritable aisance, surtout si l'on songe à la puissance de l'argent au xviii^e siècle, comparativement à celle du vil métal à notre époque. Expilly qui donne d'intéressants détails sur l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, située, dit-il, hors et près de la ville, unie à la congrégation de Saint-Maur en 1642 par Henri de la Roche-Posay, évêque de Poitiers et abbé commendataire de ce monastère, évalue le revenu de l'abbé à environ 5000 livres de rente¹.

L'almanach royal de 1741, c'est-à-dire celui de la première année où le rédacteur ait songé à indiquer les revenus des évêchés et des abbayes, porte ceux de l'abbé de Saint-Cyprien à 4000 livres, celui de 1744 à 3700, chiffre qui paraît n'avoir plus changé jusqu'en l'année 1790, qui vit publier le dernier de ceux où ait figuré cette liste instructive. Aurait-on donné une abbaye de cette importance à ce *sieur Bruno*, qui n'obtint certes pas une grande renommée littéraire, même de son temps, et dont on connaissait si peu l'origine qu'on estropiait intrépidement son nom inconnu hors des murs de Dijon, jusque dans un livre comme le *Gallia Christiana* où, contrairement à l'usage, il n'est pas dit un mot de sa naissance. Aurait-on fait un personnage aussi obscur abbé commendataire pour l'amour des médailles?

Ne l'oublions pas; sa nomination est du 15 août 1651, c'est-à-dire du moment où la reine Anne d'Autriche se préparait à quitter Paris, où les intrigues se croisaient, où l'on pouvait prévoir la fin des troubles, et où le duc d'Orléans, plus inquiet que de coutume, se tenait prudemment par intervalles *en sa maison de Limours*. Cette date du 15 août 1651 n'est-elle pas faite pour donner à penser? Elle est antérieure de plus d'un an à l'accommodement définitif de Gaston avec la cour, lequel se fit le 28 octobre 1652, « moyennant quelques concessions et » restitutions faites à ses serviteurs particuliers². » Du reste,

Brienne, plus tard évêque de Coutances.

1. Voyez *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France*, au mot *Poitiers*.

2. « Il n'avait pas fallu beaucoup de temps pour s'accommoder

même en admettant que Bruneau dût l'abbaye de St-Cyprien au duc d'Orléans, chose possible puisqu'avant la pacification décisive il y avait toujours quelque traité en train, *avec concessions en faveur des serviteurs particuliers*, j'ai la conviction que cette faveur ne fut pas gagnée dans le cabinet des raretés. En le faisant abbé de St-Cyprien, on paya à Bruno autre chose que l'heureux déchiffrement d'une médaille.

Sur cette question intéressante au point de vue de l'appréciation du caractère de Bruno, je ne pouvais espérer de lumières que des Mémoires du XVII^e siècle. Les lire ou les relire tous, c'était impossible; cependant la curiosité m'en a fait parcourir quelques-uns, sans que ma bonne fortune m'y ait fait rencontrer la moindre mention de mon prédécesseur. Il aurait fallu commencer par les plus intéressants, sinon les plus véridiques de tous, par ceux du cardinal de Retz, que je croyais savoir par cœur comme tout le monde. C'était là que je devais trouver le nom du Garde des raretés de Gaston, et c'est là que j'ai cru entrevoir, non pas qu'il ait mérité d'être taxé de trahison envers son maître auprès duquel il resta jusqu'à la fin, mais qu'il se pourrait bien qu'il l'eût servi sous les inspirations de M. le Coadjuteur. Un serviteur du duc d'Orléans pouvait fort honnêtement jouer une sorte de double jeu dans l'intérêt de ce prince qu'il fallait souvent sauver de lui-même, et le garde des raretés a pu travailler, de concert avec l'ambitieux prélat, à ramener Gaston dans le devoir sans mériter l'accusation de perfidie et de trahison. Je n'affirme rien, c'est entendu, mais j'imagine que si Gaston, en 1651, au mois d'août, demanda à la Reine l'abbaye de St-Cyprien pour le fils du conseiller Breunot, le coadjuteur ne fut pas étranger à l'heureuse conclusion de cette affaire. Qui sait? Le don d'une abbaye à Bruno fut peut-être l'une des clauses secrètes du marché de Retz avec la cour. Voici ce qui a donné quelque corps à ce soupçon dans mon esprit.

Le garde des raretés de Gaston figure deux fois dans les

» avec le duc d'Orléans, qui consentit (28 octobre 1652) à se
» retirer dans la ville de Blois et à rappeler ses troupes de
» l'armée du prince de Condé, moyennant quelques concessions
» et restitutions faites à ses serviteurs particuliers. » Bazin,
Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du
cardinal Mazarin, 1^{re} édit., t. IV, p. 301.

mémoires du cardinal de Retz. Au moment où le spirituel écrivain parle de ce personnage, celui-ci avait déjà droit à être nommé l'abbé Bruneau, peut-être même M. de St-Cyprien, et cependant il le nomme *Bruneau* tout court. Je n'insiste pas sur l'orthographe du nom; j'ai tout dit à ce sujet, mais ne semble-t-il pas que cette façon cavalière de désigner un abbé commendataire témoigne à la fois de l'origine relativement modeste de B. Breunot que nous connaissons bien maintenant, et en même temps de la familiarité dépendante dans laquelle il était maintenu par J. F. Paul de Gondi. On va du reste juger de la valeur de cette observation. Le premier des deux passages en question se rapporte au moment où Turenne et son frère le duc de Bouillon, secrètement d'accord avec Retz, songeaient à quitter Paris pour aller offrir leurs services au Roi et à Mazarin. Un tel projet ne pouvait agréer au duc d'Orléans qui s'entêtait à tenir contre le second cardinal qu'il craignait beaucoup moins que le premier; aussi voulant conserver de gré ou de force des complices de cette importance, prit-il le parti de les faire arrêter par le vicomte d'Hostel, capitaine de ses gardes. Retz commença par nier l'exactitude de l'avis qu'on avait donné de ce projet au prince, mais voyant que Gaston croyait l'avis très-sûr, comme il l'était en effet, et que Monsieur persistait dans son dessein, il changea de ton, et ne songea plus qu'à gagner du temps pour donner à ses affidés le temps de s'évader. Je laisse parler le cardinal de Retz :

« La fortune favorisa mon intention. Le vicomte d'Hostel que » l'on chercha ne se trouva point; Monsieur s'amusa à une » médaille que Bruneau lui apporta tout à propos, et j'eus le » temps de mander à M. de Turenne, par Varennes, qui me » tomba sous la main comme par miracle, de se sauver sans y » perdre un moment ». »

Suivant son habitude presque constante, le cardinal ne donne pas la date de cette scène qui, si elle montre en apparence Bruneau jouant le rôle d'antiquaire naïf, pourrait bien le dénoncer comme ayant été en réalité le compère du cardinal. Est-ce seulement la fortune qui avait éloigné le capitaine des gardes et amené si à propos Bruneau avec une médaille pour amuser le duc d'Orléans ?

1. *Mémoires du cardinal de Retz*, éd. A. Champollion-Figeac de 1859. V. t. III, p. 271.

Le cardinal dit-il bien tout? La seconde citation fera peut-être partager mes soupçons au lecteur; mais fixons d'abord de notre mieux la date du fait dont nous venons d'abrégé le récit. Cette scène de comédie que l'éditeur des Mémoires place à l'année 1651, et au plus tard en janvier 1652, dut être jouée en effet probablement en décembre 1651. On sait en effet d'une part que dès le 27 septembre 1651 la Cour avait quitté Paris dont elle espérait avoir plus facilement raison en l'abandonnant qu'en y restant, et de l'autre que Turenne, arrivé le 4 février 1652 à Poitiers, où était alors le Roi, et où Mazarin était arrivé lui-même deux jours auparavant, « descendit au logis du Cardinal où le Roi dînait et vint lui offrir son service ¹. »

Le second passage des Mémoires nous représente Bruneau fort empressé à l'endroit du cardinal de Retz, et cette fois le hasard n'est pour rien dans son intervention. Voici ce passage textuellement transcrit : « Comme je n'avois pas » encore reçu le bonnet, que les cardinaux françois ne prennent » que de la main du Roi, à qui le courrier du Pape est dépêché » à cet effet, je ne pouvois plus marcher en public qu'*incognito*, » selon les règles ou cérémonial; et ainsi, lorsque j'allois au » Luxembourg, c'étoit toujours dans un carrosse gris et sans » livrées, et je montois même dans le cabinet des livres par le » petit degré, qui répond dans la galerie, afin d'éviter le grand » escalier et le grand appartement. Un jour que j'y étois avec » Monsieur, Bruneau y entre tout effaré pour m'avertir qu'il y » avoit dans la cour une assemblée de plus de deux à trois » cents de ces criailleurs qui disoient que je trahissois Monsieur » et qu'ils me tueroient ². » Ces criailleurs ne se trompaient pas tout à fait et il ne leur étoit même pas très-difficile de deviner que le prélat traitait, car alors comme aujourd'hui les secrets de ce genre étaient vite éventés. Toutefois, on ne sait jamais tout, et les criailleurs ne savaient pas que parfois Monsieur ne demandait qu'à être bien trahi, et l'on était alors dans un de ces moments-là.

Quoi qu'il en soit, cette alerte que le cardinal ne date pas plus que la scène de comédie qui précède, dut avoir lieu en 1652 comme l'a pensé M. A. Champollion-Figeac, qui inscrit

1. Bazin. Ouvrage et tome cités, p. 231.

2. *Mémoires de Retz*, t. III, p. 344. Ed. citée.

cette date au haut de la page que nous venons de transcrire, car dès le 21 septembre de l'année précédente, le coadjuteur avait reçu des mains du Roi, à qui il avait été présenté par le duc d'Orléans, l'acte authentique par lequel il était désigné pour le chapeau de cardinal ¹.

Que l'on veuille maintenant considérer que dès le 15 du mois d'août de cette même année 1651, quelques semaines avant l'octroi du chapeau au Coadjuteur, l'abbaye de St-Cyprien avait été donnée à ce Bruneau, si officieux auprès du prélat et l'on reconnaîtra peut-être une coïncidence au moins singulière entre ces deux grâces royales, dont la disproportion n'a rien que de fort naturel. Chacun avait été payé non pas suivant son mérite, mais suivant sa condition, la place qu'il tenait dans le parti et les services qu'il avait pu rendre à la Cour. Le prélat de grande naissance qui, après avoir été l'âme de la Fronde, promettait de servir fidèlement, prenait rang parmi les princes de l'église; l'humble serviteur de l'oncle du Roi, qui avait rendu des services dont on peut mesurer l'importance par celle de la rémunération, devenait abbé commendataire d'une noble et antique abbaye. La conversion de l'abbé paraît avoir été plus sincère que celle du cardinal; du moins Bruneau n'imita-t-il pas ce dernier dans sa rechute de fronderie. Comme son royal maître qui ne fit plus parler de lui à partir de sa retraite à Blois, en 1652 ², l'abbé de St-Cyprien se tint coi et paraît ne s'être plus mêlé que de médailles et de pierres gravées. Autrement, nous ne le verrions pas passer des Etats de la maison du duc d'Orléans, sur ceux de la maison du Roi, et suivre au Louvre après la mort de l'oncle du Roi, en 1660, les raretés dont il avait la garde depuis 1641.

Je l'ai déjà dit, l'abbé de Saint-Cyprien paraît n'avoir pas écrit; mais ce n'est pas une raison de nier son érudition. De son temps, et cela se voit encore du nôtre, quoique moins souvent, bien des gens se contentaient de savoir sans se soucier de publier. Il y avait alors des hommes tenus pour fort distingués par les érudits de nos jours, qui se contentaient d'entretenir des correspondances scientifiques ou qui, comme N. Toinard, ne se sont hasardés que rarement à affronter le grand jour du livre, et qui

1. Bazin, *loc. cit.* p. 208 et 209.

2. Bazin, *loc. cit.* p. 301.

avaient cependant une valeur sérieuse, et étaient consultés utilement par ceux qui, plus hardis, produisaient volumes sur volumes, comme Vaillant et tant d'autres. Toutefois, à distance, et tant qu'on n'aura pas trouvé sur Bruneau de mentions contemporaines autres que celles qu'il m'a été donné de recueillir, il sera encore plus difficile d'apprécier son mérite que sa probité. Nous pouvons seulement supposer qu'il était connaisseur, en raison de la confiance que lui témoignèrent successivement Gaston et Louis XIV. Un écrivain plus jeune que lui d'environ vingt années, le père Louis Jacob, qui dans son *Traité des plus belles bibliothèques* publié en 1644, cité plus haut, parle de notre garde des raretés en passant et le nomme Bruneau comme tant d'autres, ne lui donne rien de plus qu'un certificat d'assiduité, sans nous apprendre s'il le considérait, ou si on le considérait pour savant. « Ce prince » (Gaston, duc d'Orléans) « fait tous les jours une grande recherche » des meilleurs livres qui se peuvent trouver dans l'Europe; don- » nant des mémoires pour ce sujet à la sollicitation de Monsieur » Bruneau son bibliothécaire, qui travaille continuellement à la » perfection de ce trésor des livres et des médailles ¹. »

1. Dans l'exemplaire du *Traité des plus belles bibliothèques*, auquel j'emprunte cette phrase, p. 478, on lit : « à la sollicitation de monsieur Bruneau *et* bibliothécaire, » au lieu de *son* bibliothécaire. Cette faute d'impression m'a fait apercevoir d'un fait que tout le monde ne sait peut-être pas, c'est que si cet ouvrage paraît n'avoir eu qu'une édition, on l'a cependant réimprimé deux ou trois fois en 1644, année indiquée sur les différents tirages, qui tous offrent des différences et des corrections. Cette faute m'a montré aussi que le P. Jacob, quoique contemporain de Bruneau, ne le connaissait guères et n'a parlé de lui que sur des ouï-dire assez vagues. Voici le fait. Dans le premier tirage, au lieu de *Monsieur Bruneau et bibliotécaire*, on lit *Monsieur Brunier son medecin et son bibliothécaire*. Averti de cette bévue, le P. Jacob la signala dans un *Errata* et voulut la faire disparaître du texte dans un tirage subséquent, mais en corrigeant on laissa à tort la particule *et* qui liait les mots *medecin et bibliotécaire*. L'erreur du P. Jacob venait de ce que Gaston avait en effet pour médecin Abel Brunyer, auteur de l'ouvrage sur le jardin des plantes du château de Blois, publié en 1653 sous le titre de *Hortus regius blesensis*. Le voisinage des noms Bruneau et Brunyer avait occasionné la faute du premier tirage du livre du P. L. Jacob qui ne connut sans doute personnellement ni Brunyer, ni Bruneau.

Cet éloge modeste fut-il mérité? Je le crois, mais je n'en répons pas, puisque je n'ai pas même réussi à retrouver cet inventaire des raretés de Gaston qui, on s'en souvient, fut demandé à l'abbé Bruneau par Le Tellier, et que j'aurais été si curieux de parcourir.

L'importance des résultats obtenus aux archives de Dijon au sujet de Bénigne Breunot, dit Bruno ou Bruneau, me décida à recourir à celles de la Vienne, où j'avais chance de trouver quelques documents sur l'abbé de St-Cyprien de Poitiers. Là, j'ai été aussi heureux qu'à Dijon, et M. Richard, archiviste de la Vienne, avec la même gracieuseté que son collègue de la Côte-d'Or, a bien voulu mettre son érudition au service de ma curiosité.

De l'enquête ouverte à Poitiers, où l'on conserve des documents relatifs à l'abbé de St-Cyprien des années 1659, 1662 et 1666, il résulte d'abord que le garde des antiques de Gaston et du Roi signait les actes concernant son abbaye *Bruno* et non pas *Breunot* ou *Bruneau*, et enfin qu'à St-Cyprien et à Poitiers on écrivait toujours son nom sous la forme Bruno et non pas *Bruneau* comme dans le *Gallia christiana*. J'y ai vu enfin qu'aux titres que nous lui connaissons déjà, il aurait fallu ajouter, tout au moins depuis 1659, la qualité de conseiller du Roi en ses conseils. En effet, une sentence du Présidial de Poitiers, du 11 janvier 1659, adjuge à « Messire Bénigne Bruno, conseiller » du Roi en ses conseils, intendant du Cabinet et Bibliothèque » de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, abbé commendaire de St-Cyprien, la succession de noble frère Louis de » Lamiré, aumônier, et déboute de leurs prétentions les religieux » de ce monastère. » Nous voici bien loin du *sieur Bruno* tout court de l'acte d'acceptation datant pourtant de 1663, c'est-à-dire postérieur de quatre ans au document qui donne tant de titres au même personnage, ainsi que du *Bruneau* tout court des mémoires du cardinal de Retz. Il paraît du reste, et ce serait une bonne note en sa faveur, que Bénigne Bruno n'avait plaidé contre les religieux récemment réformés de son abbaye que pour faire constater ses droits, car par acte du 1^{er} mai 1659, passé à Blois, et signé *Bruno*, il leur fit cession de cette dépouille. Il va sans dire que Bénigne Bruno se contentait de percevoir les fruits de son abbaye dont le vicaire général et l'administrateur était en 1662 Jacques Rabereul, chantre et chanoine de Sainte-Radegonde de Poitiers.

L'année même de la mort de Bénigne Bruno, quelques semaines avant ce tragique événement, les religieux de St-Cyprien plaidaient encore contre leur abbé; le 19 octobre 1666 ils obtenaient du grand Conseil « permission de le faire ajourner et » faire partager les biens de l'abbaye en trois lots égaux dont » l'un pour l'abbé, le second pour les religieux et le troisième » pour l'acquittement des charges ordinaires et extraordinaires » de l'abbaye. » Ce partage était-il réglé lorsque l'abbé de St-Cyprien fut assassiné en novembre 1666, je l'ignore; mais une pièce des archives de Poitiers nous apprend que le 23 décembre 1666, on fit l'inventaire « des titres trouvés en la » maison de Roche-d'argent à Poitiers, après le décès de M. l'abbé » Bruno. »

Lenet, dans ses mémoires, parle d'un récollet nommé Bruno, qui aurait été envoyé par la Cour à Bordeaux avec la mission de ramener les gens qui étaient avec le prince de Condé¹; malgré la similitude de noms, je ne crois pas que l'abbé de Saint-Cyprien et ce récollet soient une seule et même personne. Je veux bien supposer que Bénigne Bruno travailla à ménager la réconciliation du duc d'Orléans avec la Cour, d'accord avec le coadjuteur, je crois même qu'il fut quelque peu mêlé aux intrigues de ce dernier, avec ou sans l'assentiment de son maître, mais il me paraît difficile d'admettre qu'il ait pu s'absenter de Paris pour aller faire, sous un habit qui ne lui appartenait pas, la tentative dont parle Lenet, laquelle d'ailleurs n'aboutit pas; cependant j'ai cru devoir mentionner cette rencontre singulière.

Un des documents des archives de Poitiers que nous venons de citer, nous confirme dans la connaissance d'un fait probable, mais sur lequel nous n'avions aucunes données, c'est que le garde des raretés de Gaston résidait habituellement à Blois, auprès de son maître qui, sauf de courtes absences, s'y tint toujours dans son château depuis la fin de l'année 1652 jusqu'à sa mort arrivée au commencement de l'année 1660. Ce document n'est autre que cet acte passé à Blois le 1^{er} mai 1659 d'une cession faite par l'abbé de St-Cyprien aux religieux de ce monastère qui a été cité tout à l'heure. Doit-on conclure de la présence de

1. Mémoires de Lenet, collection Petitot, t. LIV, p. 456.

Bénigne Breunot à Blois en faveur du transport de la totalité des collections dans cette ville? Je ne le crois pas.

J'ai déjà traité cette question dans le § précédent, et j'y reviendrai dans l'article consacré à N. Robert. Ici, je me contenterai de noter que la présence habituelle de l'abbé de St-Cyprien auprès de Gaston, n'entraîne pas nécessairement celle de la totalité des raretés à Blois. On sait déjà que les livres restèrent au Luxembourg; je ne me charge pas de fixer ce que le duc d'Orléans avait emporté ou laissé en ce qui concerne les autres raretés, mais tout en admettant qu'on ait continué les collections, autant que cela se pouvait loin de Paris, je n'en persiste pas moins à douter qu'on ait dépouillé entièrement le palais d'Orléans ou de Luxembourg pour le château de Blois.

Le père du Molinet, dans l'article du *Mercure de France* du mois de mai 1719¹, ainsi que l'auteur du *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi*², cités plus haut, nous ont appris que l'abbé Bruneau avait été assassiné par un voleur, mais tous deux passent rapidement sur cet événement et paraissent n'en avoir pas bien connu les circonstances. La Gazette de France n'en parle pas; cette sorte de journal officiel descendait d'ailleurs rarement à recueillir les événements privés, mais Charles Robinet, dit *du Laurens*, le continuateur de la gazette en vers de Jean Loret, qui ne pouvait négliger un tel *fait Paris*, lui a consacré trente vers d'une de ses *Lettres à Madame*. Je reproduirai ici ce morceau, bien qu'il ait déjà été mis en lumière en 1838 dans l'*Histoire du Cabinet des Médailles* de Marion du Mersan³, parce que ce livre épuisé depuis longtemps n'est pas dans les mains de tout le monde, que c'est le seul récit détaillé que je connaisse de l'assassinat de l'abbé de St-Cyprien, et surtout que j'ai à y signaler des singularités qui me font soupçonner qu'on eut des raisons de dissimuler les causes de cette mort ainsi que le nom du criminel.

C'est d'ailleurs aux vers de Ch. du Laurens que nous devons de connaître exactement la date de cet événement, placée au mois de juillet 1666 par la prose du *Gallia Christiana*, et

1. V. p. 49 et 50.

2. V. p. XXIX.

3. V. p. 151. L'auteur, par inadvertance, attribue ces vers à J. Loret qui mourut en 1665.

qui eut lieu en réalité quelques mois plus tard. En effet, les lettres de Robinet paraissaient hebdomadairement; or, comme c'est dans la lettre du 25 novembre 1666 qu'il raconte la mort de l'abbé *Bruneau*, il est clair que cet événement avait eu lieu entre le 14 et le 21 novembre de cette année.

Voici ces vers, qui se trouvent à la page 2 de cette lettre, 2^e colonne, et p. 3, 1^e colonne :

Un furieux et maudit Fou
Ou bien détestable Filou,
Car je ne scai sous quel titre
Je doi parler de ce Bélitre,
Les uns disans qu'en vérité,
Il avoit l'esprit tres-gâté.
Quoyqu'il en soit, ce méchant Hère
Ayant été des Contes faire
Dans une assez bonne Maison,
Sans suite, rime, ni raison,
Bref, tissus de telle manière,
Qu'il fut pris pour Visionnaire,
Par un bel Esprit, mèmement,
Vint au LOUVRE, dans le moment :
Et, pour dire l'Histoire, en somme,
Y trouvant, seul, un honeste Homme,
Qui s'appeloit L'ABBÉ BRUNEAU,
De bayonnète, ou de Couteau,
Le massacra dans sa Demeure.
Il en fut payé dessus l'heure
Par certain coup de Mousqueton,
Qui le fit tomber mort, dit-on,
Du faiste de cet Edifice :
Mais, sans doute, un autre supplice
Auroit son forfait expié,
Et vif, il eust été roué.
Mais, puisqu'ainsi la Providence
En dispose, par sa puissance,
Laissons la faire, et poursuivons
Ce que d'autre part, nous scavons.

Le *furieux* ou *maudit Fou*, ou le *détestable filou* qui assassina l'abbé *Bruneau* en voulait-il à la bourse de l'infortuné garde des antiques, ou aux médailles d'or du Roi? L'abbé aurait-il été la victime de quelque acte de vengeance? Je ne l'ai pu découvrir, mais je soupçonne que les choses ne se passèrent pas

aussi simplement qu'on pourrait le croire d'après les relations en prose, si l'on n'avait pour les contrôler le récit du poétique ancêtre de nos *reporters*, récit dont certaines circonstances méritent l'attention, sans parler de l'ignorance véritable ou affectée des rédacteurs de la 2^e édition du *Gallia Christiana* qui taisant le genre de mort de l'abbé, disent simplement, en se trompant de date comme ils se trompèrent sur l'orthographe de son nom, qu'il cessa de vivre au mois de juillet 1666.

Le rédacteur du *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi* ne paraît pas douter que l'assassin de l'abbé *Bruneau* qui le tua cependant, selon lui-même dans sa chambre, et non au milieu de ses trésors, ait voulu voler le Roi. Il affirme même que M. de Carcavy, garde de la Bibliothèque du Roi, à qui le Cabinet des Médailles fut confié après cet événement, persuadé, d'après le genre de mort du pauvre abbé, que des objets aussi précieux n'étaient pas en sûreté au Louvre, en écrivit à Colbert, et qu'après quelques hésitations du Roi, il fut décidé qu'on les transporterait à la Bibliothèque de S. M. Voilà qui va bien; mais M. de Carcavy qui, avec toute raison, voulait réunir dans le même établissement les manuscrits, les livres, les médailles et les estampes, ne se serait-il pas habilement servi de la mort tragique de l'abbé *Bruneau* pour en venir à ses fins? En tout cas, ces inquiétudes vraies ou fausses dont M. Rathery a judicieusement discuté la valeur dans un excellent travail qui a vu grandir son importance par suite de l'incendie de la bibliothèque du Louvre¹, ne nous apprennent rien sur l'événement lui-même qui reste mystérieux, comme tout ce qui touche au personnage qui nous occupe.

Peut-on vraiment voir un voleur de profession, comme le Père du Molinet et le *Mémoire historique* qualifient l'assassin de l'abbé *Bruneau*, dans cet individu qu'on ne nomme pas, qui avant d'aller au Louvre tuer le garde des Antiques, avait été *faire des contes* dans une *assez bonne maison*, où se trouvait à ce moment un *bel esprit* en visite comme lui? Ne serait-ce pas

1. Voyez *Notice historique sur l'ancien Cabinet du Roi et sur la Bibliothèque Impériale du Louvre*, par M. Rathery. Cette notice dont il existe des tirages à part devenus fort rares, a été publiée dans le *Bulletin du Bibliophile*, année 1858. V. page 1012 à 1040. Le passage auquel je fais allusion se trouve page 1016.

plutôt un fou, puisque le bel esprit en question le prit pour un visionnaire, et que Robinet ne sait s'il doit le déclarer tel ou filou? Ce pouvait être aussi un ennemi personnel de l'abbé? Mais quoi qu'il en soit, je ne puis admettre que cet assassin ait été un vulgaire gibier de potence? Fou ou non, ce diseur de contes qui fréquentait les bonnes maisons, était un homme du monde, peut-être un homme de qualité et je me crois fondé à supposer que ce fut pour éviter à sa famille la honte de son supplice qu'on le tua sur place, si tant est que ce coup de mousqueton, qui le fit tomber mort, *dit-on*, du faïste de l'édifice, ne soit pas une fable répandue à dessein pour masquer la disparition officieuse d'un criminel dont on voulut taire le nom. Si le gazetier Robinet avait écrit sa relation en vile prose, je serais plus affirmatif; on pourrait en effet voir poindre une sorte de scepticisme à l'endroit de ce coup de feu si bien ajusté, dans son *dit-on*, mais ce mot n'est peut-être là que parce qu'il rime à merveille avec *mousqueton*? Quoi qu'il en soit de mes doutes sur les circonstances et les causes de la mort de Bénigne Breunot, il fut assassiné au Louvre dans la seconde moitié du mois de novembre 1666.

Maintenant que j'ai assuré chacune de mes assertions, je voudrais résumer ce qu'il y a de positif sur le garde des raretés de Gaston et du Cabinet des Antiques du Roi, dont on peut le dire, on ne savait rien, pas même les nom et prénom, avant le trait de lumière projeté sur ce personnage par cette ligne de la liste des officiers de la maison du duc d'Orléans publiée dans le t. I des *Nouvelles Archives de l'Art français*, où sous le nom de Bruno, on le voit qualifié d'*abbé de St-Cyprien*.

Le sieur Bruno des lettres patentes du roi Louis XIV, qui se nommait en réalité Bénigne Breunot, naquit le 19 octobre 1591 à Dijon. Il était le troisième enfant et le seul fils de Gabriel Breunot, conseiller au parlement de Bourgogne, et de demoiselle Marguerite Robert, deuxième femme de ce magistrat. En 1627, Bénigne Breunot, alors âgé de 36 ans, prend rang parmi les maîtres d'hôtel de Gaston, duc d'Orléans, et sur le registre des officiers de ce prince est nommé et qualifié Bénigne Bruno, écuyer, seigneur de Montmuzar. Dès 1641, Bénigne Breunot, toujours sous ce nom de Bruno, avait échangé sa charge de maître d'hôtel, qui valait seulement quatre cents livres par an¹,

1. Ce chiffre est connu par divers documents conservés aux

pour le poste de garde des rarérés, qui en valait douze cents. Le 15 août 1651, Bénigne Breunot, toujours sous le nom de Bruno, est gratifié de l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers, bénéfice d'environ 4 à 5000 livres de rente, et nous voyons, non sans étonnement, que les lettres d'acceptation de Louis XIV, en 1663, qualifient sèchement de *sieur Bruno* tout court un personnage qui dès lors était qualifié par divers actes authentiques Messire Bénigne Bruno, conseiller du Roi en ses conseils et abbé commendataire de St-Cyprien de Poitiers.

En 1664, Bénigne Breunot est inscrit sous le nom de Bruneau tout court, sur les Etats de la maison du Roi comme garde du Cabinet des Antiques, avec les mêmes gages de 1200 livres qu'il avait chez le duc d'Orléans. Dans le même document, dans la même liste des Gardes du Cabinet des Antiques où il est inscrit le premier, je ne vois figurer personne avant 1668, où paraît, immédiatement après lui, Nicolas Colbert qui y reste jusqu'en 1676 avec ces mêmes gages de 1200 livres¹.

L'abbé Bruneau ne figura pas longtemps sur les Etats de la maison du Roi; à la fin du mois de novembre 1666, il fut assassiné au Louvre. Bénigne Breunot était alors âgé de 75 ans. Le gazetier-poète qui raconta sa mort le nomma, comme tout le monde à Paris, l'abbé Bruneau; mais si on le mentionne dans les futurs dictionnaires historiques, il faudra l'y placer

Archives nationales.

1. Voyez *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. I, p. 80. Il s'agit de N. Colbert, évêque de Luçon, puis d'Auxerre, qui était aussi garde de la librairie. La liste donnée par M. J. J. Guiffrey, qui ne comprend que quatre gardes, se termine par ces deux articles :

« Lambert (Louis), 1657. 300 livres.

» Lecoindre (Thomas), 1664-1689. 600 livres. »

M. J. J. Guiffrey nous apprend, dans la note qui accompagne ce document, que Louis Lambert était aussi valet de chambre du Roi et remarque avec raison qu'on donnait parfois à Thomas Lecoindre ou Lecointe la qualité d'antiquaire du Roi.

Ce dernier est connu; il figure dans la liste des curieux de Paris en 1678 donnée par Spon dans sa *Recherche des Antiquités de la ville de Lyon* (Voyez édit. de Lyon, 1857, chap. x, p. 252). « M. Le Cointe, rue St-Honoré, médailles, tableaux, agathes » et brunes. » Marion du Mersan nous apprend aussi qu'on acheta avant l'année 1689 les pierres de Thomas Lecoindre pour le Cabinet du Roi (V. p. 155 de l'Hist. du Cabinet des Médailles).

au mot Breunot, sauf à mettre des renvois à Brenot, Bruno et Bruneau. Je ne sais si l'on trouvera jamais la solution des questions relatives à ce personnage, que je n'ai pas réussi à éclaircir; mais du moins on possède maintenant le cadre de sa biographie.

Bénigne Breunot n'a pas écrit, c'est probable du moins, mais c'était un archéologue et un numismatiste alors qu'on les comptait; il a contribué à la formation du Cabinet du Roi c'est-à-dire d'un des principaux établissements scientifiques de l'Europe. A ces titres, il mérite de fixer l'attention de tous ceux qui conservent le goût de l'étude et le culte du passé au milieu des inquiétudes du présent.

III.

ROBERT, PEINTRE.

Il n'en est pas de Nicolas Robert, le peintre de fleurs et d'oiseaux de Gaston, duc d'Orléans, puis du Roi, comme de *Bruno*, *Beloy* et *Goulas* qui ne figurent dans aucun dictionnaire. La biographie de N. Robert est partout; mais les articles qui le concernent sont loin d'être complètement satisfaisants, et il se trouve des erreurs jusque dans l'excellente notice que lui a consacrée A. du Petit-Thouars ¹. De ces erreurs, il en est qui ont été corrigées par M. Jal; cependant, même après le curieux article consacré à N. Robert par le savant investigateur, il reste encore quelques mots à dire sur ce personnage et sur ses œuvres. Entre autres faits nouveaux, on doit à M. Jal de connaître la date exacte de la naissance de N. Robert, date que l'on plaçait avant lui à l'année 1610 et qui doit être fixée à l'année 1614 ². Qu'im-

1. Voyez dans les deux éditions de la Biographie Michaud.

2. Voyez le *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* de Jal. Paris, Plon, 1867, et *Supplément, avec Errata et Tables Générales*, publié en 1872 chez le même éditeur. — Ce que l'on vient de lire sur le livre de M. Jal, était écrit plusieurs mois avant la mort de ce savant et excellent homme. A ce que je disais alors de M. Jal, j'ajouterai ici quelques mots que je n'aurais pas songé à écrire de son vivant, pour ne pas paraître obéir à l'amitié plutôt qu'au devoir de dire la vérité. Ce

portent quatre ans de plus ou de moins, diront peut-être de superbes contempteurs de l'exactitude? Certes, le globe continuera à tourner après comme avant cette rectification, cependant, quatre ans de plus ou de moins, c'est quelque chose dans la vie d'un artiste, au point de vue de l'histoire de ses œuvres, et surtout de l'attribution de celles qu'on ne lui donne que traditionnellement. Je m'empare donc de la révélation due à M. Jal. Selon son habitude, c'est armé d'un document qu'il a fixé cette date, et qu'en même temps il nous a appris l'origine de cet artiste.

Nicolas Robert, fils de maître Nicolas Robert, hostelier, et de dame Anthoinette Deschanay, fut baptisé le 19 avril 1614 en l'église de St-Martin de Langres. On ne lit pas à la vérité sur l'acte de baptême ces mots *né de la veille*, qui se trouvent fréquemment sur ces documents, mais il était tellement dans les habitudes de faire baptiser ses enfants dès le lendemain de leur naissance, surtout dans la petite bourgeoisie, qu'il est à peu près

que je tiens à dire, c'est que Jal fut, non-seulement l'un des plus patients et des plus consciencieux chercheurs de notre temps, mais qu'il en fut aussi l'un des plus sages et des plus judicieux. Si l'on trouve par ci par là des erreurs dans son livre, c'est que depuis quelques années, ses forces commençaient à trahir son courage; c'est surtout qu'il avait des inadvertances, des distractions, tristes prodromes de sa fin qui arrivait. C'est en un mot que la mémoire lui faisait parfois défaut. Voici ce qu'il m'écrivait précisément à propos de l'article N. Robert de son dictionnaire, article dans lequel il me faudra signaler quelques *lapsus* : « Mon cher ami, vous faites appel à une mémoire terriblement » vieillie, et qui depuis la composition de l'article N. Robert, » s'est chargée de tant de détails biographiques et historiques » relatifs à Abraham Duquesne et à la marine du xvii^e siècle, » qu'elle est arrivée à être prodigieusement confuse. » Cette lettre est datée de Vernon, ce 31 décembre 1872. Auguste Jal mourut à Vernon le 1^{er} avril 1873, trois mois après l'avoir écrite, âgé de soixante-dix-huit ans moins douze jours, étant né, il le dit lui-même dans une note de son article sur Quinault, à Lyon le 13 avril 1795. On sait que son livre sur A. Duquesne a obtenu le grand prix Gobert décerné par l'Académie des Inscriptions. Malheureusement l'auteur n'était plus de ce monde au moment où cette éclatante distinction fut accordée à ce beau travail.

certain que N. Robert naquit à Langres un 18 avril. Quant à la date de l'année, son acte de décès qu'on citera plus loin, ne laissera pas l'ombre de doute, c'est bien 1614.

Ceci établi, peut-on attribuer à N. Robert certaines miniatures de fleurs datées de l'année 1631, qui ne sont pas signées et qui passent pour les plus anciennes de la collection de Gaston? Et en tout cas, les fit-il comme peintre ordinaire de ce prince? A cette époque, Nicolas Robert n'aurait eu que dix-sept ans. Certes, il n'y a pas là impossibilité absolue; mais comme il n'est question nulle part de la précocité de son talent ou de sa renommée, il est permis de douter que le fils de l'hostelier de Langres ait été appelé aussi jeune à travailler pour le frère unique du Roi. Je doute surtout qu'il ait été admis dans sa maison à 17 ans, non-seulement en raison de son âge, mais parce que cela serait difficile à concilier avec ce que nous apprennent sur N. Robert les divers documents divulgués par Jal, ainsi que les deux mentions officielles de notre artiste, dont on doit la publication à M. J. J. Guiffrey, et dont l'une est restée inconnue à l'auteur du *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie*, tandis que l'autre, inexactement transcrite ou incomplètement déchiffrée au moment de la rédaction sur une note vieillie, à demi effacée, l'a induit en erreur.

M. J. J. Guiffrey, dans l'avis qui précède ses extraits des Etats de la maison de Gaston cités plus haut ¹, nous apprend que l'on ne possède ceux de la maison de ce prince que pour les années 1627-1641, et que même pour ces années ils ne sont pas complets.

Or, sur les Etats de Gaston, voici la seule mention que nous trouvons de Nicolas Robert. Page 96, sous la rubrique *Peintres*, à la dernière ligne, on lit :

« Robert (Nicolas), 1660-1664. 600 livres. »

En note, M. J. J. Guiffrey avertit que sur l'état de 1664, Robert n'est inscrit que pour 400 livres.

Les registres n'étant pas complets, on ne peut pas dire formellement que Robert ne fut employé dans la maison de Gaston qu'à partir de 1660; cependant, si l'on se rappelle que cette année est celle de la mort du duc d'Orléans, que cette mort arriva dès le 2 février, si l'on veut noter qu'un document cité

1. V. p. 97 du t. I^{er} des *Nouv. Arch. de l'Art français*.

par Jal atteste que Robert, en 1646, ne prenait dans un acte authentique d'autre qualité que celle de *peintre enlumineur*, on admettra peut-être avec nous qu'il est peu probable qu'il ait été officiellement attaché à la maison de ce prince, avant cette date de 1646, ce qui n'empêcherait pas qu'il eût auparavant travaillé pour cette altesse royale, soit à Paris, soit à Blois, mais non pas à l'année. J'ajouterai qu'il y a même des raisons de croire que s'il fut inscrit sur les Etats de la maison de Gaston, ce fut assez tard.

Voici la seconde mention du nom de Nicolas Robert, d'après les extraits de M. J. J. Guiffrey. On la trouvera p. 65 du volume cité, dans le chapitre de la Maison du Roi, sous la rubrique *Peintres* :

« Robert, 1664-1684. 600 livres. »

En note, M. J. J. Guiffrey ajoute : « Peintre en miniature. »

C'est cette mention, qui a été vue aux archives par Jal, et qu'il a transcrite inexactement.

« Je le vois porté, » dit Jal, « sur l'état des officiers de la » maison de Louis XIV, pour l'année 1644, comme « *peintre* » *ordinaire de Sa Majesté pour la miniature*, » aux gages de » 600 L. (Arch. de l'Emp. Z, 1342). » Étonné de l'antériorité considérable de cette mention sur celles de 1660-1664 et de 1664-1684 des relevés de M. J. J. Guiffrey, j'ai prié mon obligé ami de revoir à mon intention les originaux; sa réponse a confirmé mes doutes. Aux Archives Nationales, il n'y a pas de mention de Nicolas Robert avant 1664. C'est donc par erreur que Jal a écrit 1644 dans son Dictionnaire. Malheureusement, cette erreur a été doublée d'une autre qui s'explique sans doute, comme la première, par une note prise à la hâte, écrite avec les terribles pattes de mouche que connaissent bien les amis du pauvre Jal, et devenue indéchiffrable au moment où il l'employa.

Quoi qu'il en soit, cette note lui fit imaginer un voyage de N. Robert à Rome et lui a fait dire que cet artiste se trouvait certainement dans cette ville en 1640 (p. 1067, col. 2). L'autorité du *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* est trop grande et trop bien justifiée par le nombre infini des notions exactes qu'on y trouve, pour qu'il soit possible d'y laisser passer une assertion douteuse sans la discuter. On va voir que c'est un texte incomplètement cité et mal interprété qui a induit Jal

en erreur : Je transcris le passage du *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* :

« Nicolas Robert, dont la bibliothèque du *Museum* d'histoire naturelle garde une collection de dessins, véritables chefs-d'œuvre de patiente observation de la nature, morceaux que n'a pu surpasser l'art des J. Joubert et des Cl. Aubriet, ces miniaturistes excellents, N. Robert fut-il employé par Gaston d'Orléans, pour qui l'on veut qu'ait été exécutée cette collection de fleurs, d'insectes et d'animaux, avant que Robert allât en Italie? Une partie de ce travail précieux fut-elle faite par l'artiste avant sa trentième année? Je ne saurais le dire.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que Robert était à Rome en 1640, alors qu'il n'avait que 26 ans, et qu'il y publiait, à la sollicitation d'un sien ami, un recueil de vingt-cinq pièces, intitulé : *Fiori diversi... intagliati da Nicolo Rubert* (sic) *Francese*. Robert mit bien, au moins, une longue année à l'exécution de ce recueil, dessin et gravure à la pointe, attestant une main qui n'a pas encore acquis beaucoup d'adresse et de liberté. On pourrait donc croire que l'auteur alla en Italie vers la fin de 1638. A son retour de Rome, Robert fut probablement recommandé au Roi par la publication de ses fleurs gravées; aussi je le vois porté sur l'Etat des officiers de la maison de Louis XIV, pour l'année 1644, comme peintre ordinaire pour la miniature, etc.. »

Les mots à la sollicitation d'un sien ami, imprimés entre guillemets dans le *Dict. d'Hist. et de biogr.*, ne semblent-ils pas avoir été empruntés soit à l'avant-propos, soit au titre de l'ouvrage de Robert dont Jal n'aurait pas cru nécessaire de donner le titre *in extenso*, ouvrage dans lequel il aurait vu mentionné le séjour de notre artiste à Rome? S'il en était ainsi, il n'y aurait pas l'ombre de doute à concevoir sur le voyage de Robert à Rome et Jal aurait eu raison de le donner comme certain. Cependant, même sans vouloir discuter l'appréciation de Jal sur le mérite de ces gravures de fleurs, laquelle se ressent de l'idée préconçue qui le dominait, la chose me paraissait singulière. Un peintre de fleurs n'avait pas besoin d'aller étudier les antiquités ou les chefs d'œuvre de la grande peinture, comme Le Brun et tant d'autres faisaient alors, et il y avait assez de fleurs en France pour l'y occuper toute sa vie. Mais après tout, quelque seigneur pouvait avoir emmené Robert

à sa suite; en un mot, si d'après certains faits de sa vie connus d'ailleurs, j'entrevois quelque difficulté à admettre ce voyage, ce n'était pas chose absolument impossible. Pour contrôler l'assertion de mon savant ami, il fallait donc examiner le livre en question. Je n'y manquai pas; mais ce livre paraît être fort rare; après l'avoir cherché inutilement à la Bibliothèque nationale et ailleurs, je ne l'ai trouvé qu'à la Bibliothèque du Museum d'histoire naturelle. Je ne sais même pas si l'exemplaire possédé par cet établissement, qui doit être celui-là même qu'a consulté Jal ¹, est complet, attendu qu'il se compose de petites feuilles de format in-12 (au nombre de vingt-six et non de vingt-cinq), découpées et collées sur les pages in-folio d'un recueil factice, provenant de la bibliothèque d'un couvent de Paris, lequel comprend d'autres gravures de fleurs. Heureusement le titre cité en abrégé par Jal existe; le voici *in extenso* : « Fiori » diversi novaméte posti in luce intagliati da Nicolo Rubert » francese ad istanza di Gio Battista de Rossi in Roma in p^a » Navona an. MDCXXXX, deddicati al mag^o Giovanni Orlandi » amico cariss^{mo}. » Ce titre est gravé dans un encadrement orné de feuillages. Au bas de la planche, on lit : « in Roma appresso » Gio Battista de Rossi con licenza delli superiori. »

Comme ce recueil n'a ni préface, ni avant-propos, il me paraît évident que l'auteur du *Dictionnaire critique* n'a parlé du voyage de N. Robert que d'après des notes prises au Museum dans le titre du livre en question et qu'il se sera glissé dans ces notes un désordre qui explique sa méprise. En fait, il résulte du titre que l'on vient de lire que Jean-Baptiste de Rossi, libraire ou marchand d'estampes, établi à Rome sur la place Navone, avait édité ces *fiori diversi*, gravées par Nicolas Robert, et il n'y est

1. C'est sur ce point que je fis appel aux souvenirs de Jal, et c'est à ce propos qu'il me répondit la lettre dont j'ai cité les premières lignes au commencement de ce §, en note. Jal en 1872 ne se souvenait plus d'avoir vu le volume en question et croyait devoir ce renseignement à quelqu'un dont le nom lui était échappé. Mais comme il a certainement vu au Museum d'histoire naturelle les portefeuilles contenant les vélins de Robert et que le volume des fleurs gravées est placé dans leur voisinage, il est évident que M. Desnoyers a dû le lui communiquer avec son obligeance ordinaire.

pas dit que Robert ait gravé ces fleurs à Rome ni à la sollicitation d'un sien ami.

L'ami dont il est question dans ce titre, l'*amico carissimo* n'était pas, comme l'a cru Jal, l'ami de Robert, mais celui de J. Baptiste de Rossi, et il n'y eut de sollicitation de la part de cet ami ni vis-à-vis de l'artiste, ni vis-à-vis de l'éditeur. Ce sont les mots *ad instanța di Gio. B. de Rossi* mal interprétés qui ont fait tout le mal ; *ad instanța* veut dire, non pas *sur les instances, à la prière de N*, mais par les *soins, à la diligence de N* ; c'est tout simplement la formule alors fort usitée à Rome pour indiquer les soins, la sollicitude de l'éditeur ; et ces mots doivent se réunir au membre de phrase *posti in luce*, bien qu'ils en soient séparés par *intagliati da Nicolo Rubert*.

Il ne reste donc plus de raisons de supposer que N. Robert ait fait le voyage d'Italie. Cet épisode imaginaire de la vie de notre artiste écarté, nous ne trouverons que des secours précieux dans l'article que lui a consacré Jal. Le fait de la publication à Rome d'un recueil de fleurs gravées par N. Robert, est une révélation intéressante, en ce qu'il nous montre que, dès l'âge de 25 ans, sa réputation, sinon sa personne, avait passé les monts, puisqu'un éditeur italien lui demandait des planches de fleurs au plus tard en 1639. En effet, des 26 planches dont se compose l'exemplaire de ce recueil que j'ai soigneusement examiné au Museum d'histoire naturelle, deux, la deuxième et la septième, sont signées *N. Robert fecit*, ou *fec.*, avec l'N liée avec l'R, et de ces deux la seconde porte en outre la date 1639.

En 1641, un an après la publication à Rome du recueil en question, N. Robert terminait les fleurs de la guirlande de Julie, qui, comme on sait, fut offerte cette année-là à Mademoiselle de Rambouillet par le marquis de Montausier, et dans les divers écrits du temps qui parlent de cette célèbre galanterie, nul ne donne à Robert la qualité de peintre du duc d'Orléans. Il ne faisait pas non plus partie de la maison de ce prince en 1646, car comme j'ai déjà eu occasion de le noter, il se dit simplement *peintre enlumineur* dans un acte de baptême de l'église St-Eustache du 27 mai de cette année, où il figure comme parrain de Nicolas François, fils d'un marchand de draps nommé Bailly. Remarquons en passant que Jal, à qui l'on doit la connaissance de ce document aujourd'hui brûlé avec tant d'autres, a donné le fac-

simile de la signature de Robert et que dans cette signature, comme dans celle des planches gravées du recueil de Rome, l'N est liée à l'R.

Un autre document fort intéressant, que je trouve encore dans l'article de Jal, c'est celui qu'il a relevé à la Bibliothèque Nationale, Trésor royal, ms., où nous voyons N. Robert recevoir en 1666 1010 livres, savoir : « 550 livres pour 25 feuillets de » mignature à 22 livres pièce, » et « 460 pour 21 dessins, tant » originaux que copies d'étoffes, ouvrages de point et de dentelle. »

Ce document des plus intéressants pour la biographie de N. Robert, nous apprend d'abord qu'il n'a pas peint que des fleurs ou des oiseaux, mais qu'il dessina aussi pour les brodeurs et les dentelliers, et enfin en nous faisant connaître exactement le prix qu'on lui payait ses belles feuilles de vélin, renverse la vieille légende accréditée par ses plus récents biographes, selon laquelle le Roi, « à l'exemple de Gaston, » les lui aurait payées chacune 100 livres, indépendamment de ses gages.

Cette légende, je n'en connais pas l'origine; sait-on jamais l'origine d'une légende? Mais je la saisis dès l'année 1729, où elle se produit en si bon lieu qu'il n'est pas étonnant que de là elle se soit répandue partout. C'est en effet dans les mémoires de l'Académie des sciences, au milieu d'une curieuse notice sur le recueil des peintures de plantes et d'animaux, etc., conservé à la Bibliothèque du Roi, qu'Antoine de Jussieu l'a enregistrée¹. C'est là aussi que le célèbre savant a dit que Colbert avait décidé le Roi à acquérir la collection de dessins de son oncle. « Ces » portefeuilles, après la mort de ce prince, qui arriva le 3 février » 1660², parurent à Monsieur Colbert, un objet digne de la » curiosité de Louis XIV, qui était connaisseur et amateur de » belles choses, ce qui porta le ministre à lui en proposer » l'acquisition et de faire créer en faveur d'un aussi excellent » sujet³, la charge de peintre du Cabinet, autant pour lui tenir

1. On retrouvera l'écho de ces erreurs d'Antoine de Jussieu sur N. Robert et ses œuvres, non-seulement dans la notice citée plus haut de A. du Petit-Thouars, mais encore dans un article de Flourens, inséré dans le *Journal des Savants* (Voyez année 1856, p. 595 à 600).

2. L'oncle du Roi mourut le 2 et non le 3 février 1661.

3. Il s'agit de Nicolas Robert.

» lieu de quelque récompense, que pour l'engager à continuer un
» projet aussi avancé. »

Plus loin, Antoine de Jussieu ajoute : « On peut juger par le
» temps que cet habile homme mettait à rendre parfaites ces
» feuilles et par le prix que Louis XIV en donnait à l'exemple
» de Gaston, car elles luy coutaient 100 livres pièces, qu'il n'y
» avait guères qu'un prince qui pût soutenir la continuation d'un
» tel ouvrage ¹. »

Les lettres patentes du Roi relatives au legs de Gaston ainsi que le document publié par Jal détruiront-ils la croyance à ces deux assertions également inexactes? Je ne l'espère pas; mais il n'en était pas moins nécessaire d'en démontrer la fausseté.

Est-ce à Blois ou à Paris qu'ont été faits les beaux dessins sur vélin du Museum? Sont-ils tous, sans exception, de N. Robert, y compris le très-petit nombre de ceux qui portent la date reculée de 1631? Ce sont deux questions que je laisse à décider en dernier ressort à M. Desnoyers, le savant bibliothécaire du Museum, qui prépare le catalogue raisonné de ces vélin. J'ai déjà exprimé sur la seconde des doutes nés de la connaissance de la date véritable de la naissance de N. Robert qui, en 1631, n'avait que dix-sept ans; la comparaison de ceux de ces dessins qui ne sont pas signés avec ceux qui portent le

¹ 1. *Mémoires de l'Académie des sciences*, volume publié en 1729, comprenant l'année 1727. Voyez *Mémoires*, p. 131 à 138 le travail intitulé: « Histoire de ce qui a occasionné et perfectionné le recueil
» des peintures des plantes et animaux sur les feuilles de vélin,
» conservées à la Bibliothèque du Roi. »

Il s'agit, on l'a compris, de la collection de vélin qui est aujourd'hui dans la bibliothèque du Museum d'histoire naturelle de Paris. Antoine de Jussieu avait été mal renseigné sur N. Robert et sur sa situation comme peintre attaché à la maison du Roi. Il semble croire qu'il lui était interdit de travailler pour d'autres que le Roi; c'est encore là une erreur qu'il faut signaler, mais qu'il n'est pas nécessaire de discuter. A un autre point de vue, M. A. de Montaiglon, tout en rendant justice à la courte et agréable dissertation d'Antoine de Jussieu, a montré, il y a déjà plus de vingt ans, que l'auteur avait exagéré en prétendant que c'était à la mode de la broderie que l'on devait le grand développement de l'étude et de la gravure des fleurs. Voyez *Archives de l'art français*, t. I, p. 280.

nom de N. Robert, soit de sa propre main, soit d'une main apparemment contemporaine, combinée avec des différences matérielles dans l'ornementation des feuilles, pourra peut-être y apporter quelque lumière. Quant à la première, celle de savoir si N. Robert exécuta ses dessins à Blois ou à Paris, on ne possède pas, que je sache, de documents assez explicites pour qu'il soit possible d'y répondre catégoriquement. Toutefois, ce qui me paraît probable, c'est que Robert travailla surtout à Paris, qu'il habita tout au moins jusqu'à l'époque de la retraite de Gaston à Blois. Est-ce à ce moment qu'il fut attaché à sa maison? et, dans ce cas, le suivit-il? Habita-t-il Blois jusqu'à la mort de Gaston?

A ces questions, je n'ai pas de réponse formelle à faire; il semble probable que s'il fut attaché à la maison du prince avant 1660, ce qui n'est pas prouvé, il dut passer une partie de l'année auprès de lui; je le répète, je n'ai rien trouvé de positif à cet égard. M. du Petit-Thouars, dans sa biographie de N. Robert, dit bien que cet artiste travailla à Blois, mais sans citer d'autorités. « C'est ainsi, » dit-il, « qu'il (N. Robert) signala » une découverte de son auguste protecteur en figurant une » des plus belles espèces de trèfle, celui qu'on a surnommé » *le semeur*, que ce prince avait cueillie dans le parc de » Chambord. » Serait-ce le *trifolium blesense* dont parle Séguier?

Nicolas Robert ne paraît pas avoir été logé aux galeries du Louvre; du reste, on sera prochainement fixé sur ce point par la publication de la liste complète des logements du Louvre que prépare la *Société de l'histoire de l'Art français*; en attendant, grâce à deux documents de l'article dû à Jal, nous pouvons affirmer que le peintre ordinaire du Roi logeait en 1672 rue de l'Arbre-Sec, et au moment de sa mort, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. Son acte de décès donné par Jal, et qui doit être brûlé aujourd'hui, était ainsi conçu : « Du samedi » 26^e mars 1685, Nicolas Robert, peintre ordinaire du Roy, fut » inhumé âgé de soixante et onze ans, décédé hier à 7 heures » du matin, rue des Fossés. » Nicolas Robert, né le 19 avril 1614, est mentionné dans la *Bibliotheca botanica* de J. F. Séguier, publiée en 1640. V. p. 160. Séguier croyait que N. Robert était né à Blois. Son article commence ainsi : *Robertus (Nicolaus) Blesensis*.

mort le 25 mars 1685, n'avait donc pas tout-à-fait accompli sa 71^e année, mais il ne s'en fallait que de quelques jours. On le voit, l'acte de décès est conforme à l'acte de naissance, et par conséquent, on peut tenir ces deux dates pour certaines.

Il me reste à dire quelques mots de l'histoire des vélin du Museum d'histoire naturelle. On a vu qu'au moment où Antoine de Jussieu écrivait la dissertation citée plus haut, c'est-à-dire en 1727, ces précieux dessins étaient conservés à la Bibliothèque du Roi; ce n'était pas depuis longtemps. Dans une rapide et excellente histoire du Cabinet des estampes, publiée dernièrement par la *Revue des Deux Mondes*, le conservateur de cet établissement, M. Henri Delaborde, nous apprend que ce fut seulement en 1718 que la belle et volumineuse suite de dessins de botanique du Roi « fut transportée de Versailles à la Bibliothèque, où elle attendait encore vers 1724 qu'une place lui fût » faite parmi les recueils en état d'être journalièrement consultés. » Les vélin de Robert et de ses successeurs restèrent à la Bibliothèque du Roi jusqu'à la Révolution. A cette époque, en vertu d'un décret de la Convention (10 juin 1793) 48 volumes de plantes peintes sur vélin et 620 feuilles représentant des types zoologiques furent, au mois d'août de la même année, portés au Museum d'histoire naturelle; en outre, quarante ans plus tard, le 22 octobre 1834, le même établissement acquit, par voie d'échange avec la Bibliothèque royale, la collection presque tout entière du père Plumier¹.

J'ai eu la curiosité de voir les dessins de N. Robert; cette curiosité a été facilement satisfaite grâce à la parfaite obligeance de mon savant collègue M. Desnoyers; mais, ce n'était pas seulement pour le plaisir de mes yeux que j'avais fait le pèlerinage du Museum, j'espérais rencontrer dans les volumes qui contiennent ces vélin quelques indications sur leur origine, ou même sur N. Robert. Cet espoir n'a pas été complètement déçu. A la vérité, je n'ai pas trouvé de traces de la propriété de Gaston sur ces volumes, dont les reliures paraissent avoir été faites à la Bibliothèque du Roi, mais d'une part, ainsi que je l'ai dit, c'est au Museum d'histoire naturelle que j'ai trouvé le rare recueil de fleurs gravées par Robert qui fit imaginer le voyage de cet artiste en Italie, et de l'autre, c'est là

1. Voyez *Revue des Deux Mondes*, année 1872, p. 346.

que j'ai reconnu que ceux des vélin qu'on lui a toujours attribués et qui sont datés de l'année 1631, pourraient bien avoir été faits par quelqu'un de ses devanciers resté inconnu. Certaines différences matérielles entre les vélin datés 1631 et non signés, et les vélin signés et non datés, pourraient confirmer les soupçons nés dans mon esprit de la connaissance plus exacte de la date de la naissance de N. Robert. Par exemple, les vélin datés 1631 ont une bordure rouge à l'extérieur, tandis que les feuilles non datées, mais qui ont la signature *N. Rob. p.*, laquelle paraît être de la main de l'artiste, ont une bordure d'or rouge en dedans.

Les volumes qui renferment les vélin de N. Robert, peut-être ceux de quelqu'un de ses devanciers, et ceux de ses successeurs, les Joubert, les Aubriet, etc., sont de très-grands in-^{fo} reliés en maroquin rouge, aux armes du Roi. Les vélin y sont placés dans un ordre qui peut être changé à volonté, attendu qu'ils ne sont pas collés, mais placés librement entre des pages blanches. Au commencement du 1^{er} volume de la collection, figurent trois portraits à la miniature sur trois feuilles différentes, détachées comme celles sur lesquelles sont peints des fleurs, des oiseaux ou des animaux.

Le premier est celui de Gaston, duc d'Orléans, au milieu d'un cartouche décoré de bouquets de fleurs. Derrière le cartouche, une palme et une branche de laurier passées dans la couronne ducale fleurdelisée. Le prince est représenté assez jeune, avec moustaches noires, portant une armure semée de petites fleurs de lis dorées en relief, comme celle de Louis XIII qui, après avoir été longtemps conservée au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, puis dans le Musée des Souverains au Louvre, est aujourd'hui dans le Musée de l'artillerie aux Invalides¹. En bas, les armoiries du prince. A gauche, attributs ou trophée de la guerre : casque, cuirasse, drapeaux ; à droite, attributs ou trophée de la science : un globe et des livres reliés en velours, dont deux ouverts montrent, le premier,

1. Voyez *Hist. du Cab. des Médailles*, etc., par Marion du Mersan, p. 6. Louis XIII porte cette armure dans le portrait par Philippe de Champagne, décrit sous le n° 86 dans le Catalogue du Louvre par M. F. Villot. Ecoles Allem., Flam. et Holl., 1^{re} édit., 1853.

un Empereur romain debout, au recto et au verso des médailles impériales; l'autre des fleurs.

Le second portrait est celui de Louis XIV. L'ornementation de l'encadrement se compose de cariatides ailées; il n'y a pas de fleurs, comme autour du portrait de l'oncle du Roi. Louis XIV est encore jeune; il porte une armure analogue à celle de son père et de son oncle. En bas, figurent le chiffre du Roi et la couronne royale. En haut, le soleil radieux.

Le troisième portrait est celui de Colbert, dans un encadrement de fleurs. A gauche, on lit ROBER. On a sans doute voulu attribuer ce portrait à N. Robert en écrivant ainsi l'abrégé de son nom; cette attribution est mal fondée. A droite, on lit R. B. D. B. Le portrait est dans un cartouche bleu. En bas, sont les armoiries du ministre. Les supports sont deux aigles mesquinement peints, sans caractère. On lit au bas :
« Ce morceau précieux devait servir de second frontispice au
» Recueil d'Histoire naturelle peint en miniature, commencé
» pour Gaston, duc d'Orléans en 1658 et continué par Louis XIV,
» Louis XV et Louis XVI. Comme ce morceau devait faire partie
» de la superbe et unique collection d'histoire naturelle que le
» grand Colbert avait fait commencer par ordre de Louis XIV,
» on croit que trois mains habiles se sont empressées à former
» ce portrait, savoir Nanteuil pour la ressemblance, Nicolas
» Robert et la célèbre demoiselle Boulongne, pour les oyseaux
» et les fleurs. Il a été donné comme un morceau qui manquait
» au Roy par le sieur de St-Aubin, dessinateur du Cabinet du
» Roy pour les broderies, en 1780. »

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne garantis en aucune façon les attributions de St-Aubin à Nanteuil et à la demoiselle Boulongne; les vélins du Museum d'histoire naturelle seront, comme je l'ai dit, l'objet d'un travail de M. J. Desnoyers. J'y renvoie les curieux, me contentant d'avoir posé quelques jalons qui ne seront peut-être pas jugés inutiles à la biographie définitive de Nicolas Robert et à une étude de ses œuvres.

IV.

LE SIEUR DE BELOY.

Le *sieur de Beloy*, le premier des deux personnages nommés dans l'acte d'acceptation de Louis XIV, comme ayant apporté à ce prince le testament de son oncle, est souvent mentionné dans les Mémoires de la fille de Gaston, dans la plupart de ceux des personnages du temps de la Fronde, ainsi que dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux; mais la biographie de ce personnage ne se trouve nulle part. Je n'ai pas à la faire complète ici, mais il ne sera pas inutile d'établir son état civil.

Le *sieur de Beloy* de notre acte, que la grande Mademoiselle ne nomme jamais que *Belloy* tout court, et dont un des fils figure dans ses mémoires avec cette désignation familière *le petit Belloy*, se nommait Hercule de Belloy. Il fut comte de Belloy, marquis de Montaiguillon, du chef de sa femme, capitaine des gardes du duc d'Orléans, conseiller d'Etat, gouverneur du Pont-St-Esprit en 1656 et 1657, et l'un des lieutenants généraux du gouvernement de Champagne et Brie en 1666. La généalogie de la maison de Belloy l'une des plus anciennes de la Picardie, a été dressée sur titres, avec critique et intelligence par le marquis Claude F. M. de Belloy, qui la publia en 1747 en un volume in-4°. L'auteur, qui n'a pas toujours retrouvé les dates extrêmes des personnages qu'il mentionne, a ignoré celles qui concernent Hercule de Belloy, mais comme il nous apprend qu'il fut l'aîné des cinq fils de Charles de Belloy, seigneur de Belloy-St-Liénard, lieutenant de la louvererie de Monsieur¹, et de Valentine Le Clerc d'Armenonville, mariés en 1607, on peut supposer qu'il naquit entre 1608 et 1610. Hercule de Belloy fut nourri page de Monsieur, devint ensuite enseigne, lieutenant, puis capitaine des gardes de ce prince; il épousa en 1649 Marie de Villemontée, dont Tallemant des Réaux parle en fort mauvais termes dans l'*Historiette* qu'il

1. Charles de Belloy a sa place dans le manuscrit de Pierre d'Hozier, cité plus haut. Voyez p. 30, où il figure avec le titre de lieutenant de la vénerie de Monseigneur.

a consacrée au père de cette dame, François de Villemontée, mort évêque de St-Malo en 1670, après avoir été marié et avoir été intendant du Poitou, Saintonge, Aunis, etc⁴.

Hercule de Belloy devint comte de Belloy par l'érection de plusieurs de ses terres en comté; dans les lettres patentes constatant cette faveur, qui sont datées de novembre 1652 et furent enregistrées les 6 septembre et 28 novembre 1653, le Roi déclare qu'il l'accorde à M. de Belloy en récompense des services qu'il lui a rendus pendant vingt années dans ses armées et ailleurs, et particulièrement près de son oncle, services que S. M. veut considérer comme ayant été rendus à sa personne. En bon français, ceci veut dire que Belloy, comme tant d'autres, avait été compris dans cet accommodement fait avec la cour, quelques jours avant la date de ces lettres patentes, le 28 octobre 1652, dont nous avons déjà parlé dans le § relatif à Bénigne Bruno, et que le Roi avait, ou voulait avoir de bonnes raisons pour élever en dignité le capitaine des gardes de son oncle le duc d'Orléans. Le comte de Belloy vivait encore en 1669; il était mort en 1694, date d'un acte où sa femme est qualifiée veuve. Le cardinal de Belloy, Jean-Baptiste de Belloy, qui vit sur le trône Louis XIV et Napoléon I^{er}, étant né le 9 octobre 1709 et étant mort le 10 juin 1808, était de la même maison que le capitaine des gardes de Gaston, mais d'une autre branche, celle des seigneurs de Morangle. Le second Balzac a dédié un de ses romans à un petit-neveu de ce cardinal, Auguste, marquis de Belloy, dont

1. Voyez édition Paulin Paris, t. IV, p. 346. Il est à peine nécessaire de rappeler que si les caquets de Tallemant des Réaux sont presque toujours amusants, ce ne sont pas paroles d'évangile. M. Paulin Paris, dans son commentaire, p. 348, signale une médaille frappée en l'honneur de l'intendant F. de Villemontée, en 1632 par la ville de La Rochelle. Un exemplaire en bronze de cette médaille se trouvait en 1846 dans le cabinet de M^r Massiou, qui l'a décrit dans le T. V de son *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, p. 456. D'un côté, la ville de La Rochelle vers laquelle se dirige un vaisseau avec cette légende : *Capiet rursus hoc auspice portum*. De l'autre, les armes de l'Intendant avec cette inscription en spirale : « M^{re} F. de » Villemontée, ch^{er}, Seigneur de Montaiguillon et de Villeneuve, » conseiller d'Etat, maître des requêtes et intendant de la justice, » police, finances et marine de La Rochelle, provinces et îles » d'entre Loire et Garonne. »

la carrière accidentée ne se prolongea pas comme celle de son grand-oncle. Après avoir servi quelque temps dans la marine et avoir assisté comme pilote à la prise d'Alger, avoir fait en Italie un assez long séjour dont son talent de peintre de portraits fit les frais, Belloy a cependant assez vécu pour se faire une place parmi les écrivains distingués de notre temps. La quatrième édition du dictionnaire de M. Vapereau le fait naître en 1815, mais ce doit être une erreur; Auguste de Belloy était né un peu plus tôt, vers 1812; il mourut en mai 1871, dans la province, berceau de sa famille, au château de Dromesnil¹.

V.

LE SIEUR GOULAS.

Le *sieur Goulas* qui apporta au Roi le testament de Gaston, duc d'Orléans, avec le *sieur de Beloy* et est nommé comme celui-ci dans l'acte d'acceptation, ainsi que dans le récit de Mademoiselle transcrit plus haut, figure dans la plupart des Mémoires de la première moitié du xvii^e siècle, et je le rencontre jusque dans les pages si sobres de détails de feu A. Bazin, le judicieux historien de Richelieu et de Mazarin. Goulas, dont en outre Tallemant parle deux fois, à la vérité en passant, sans doute parce qu'il le réservait pour ses fameux mémoires de la Régence, n'est donc pas un inconnu; toutefois on chercherait vainement son nom dans les dictionnaires historiques; on ignore jusqu'à son prénom, comme on ignorait celui de Bénigne Bruno; on l'a confondu avec un de ses parents qui vécut obscur; en un mot, c'est une biographie à laquelle on n'a pas encore songé. Le personnage en valait cependant la peine. Ce n'était pas un homme de qualité comme le comte de Belloy; mais c'était un habile homme et qui a encore plus marqué dans les troubles que son compagnon, sur lequel il a le grand avantage de compter une condamnation à mort dans ses états de services. Je ne ferai pas ici la biographie complète du sieur Goulas; mais la place qu'il occupa dans l'affaire du don des

1. Voyez *Annuaire de la Noblesse de France*, par M. Borel d'Hauterive, 28^e année, 1871-1872, dans le *Nécrologe*, p. 386.

collections de son maître au Roi, me faisant une obligation de renseigner le lecteur à son sujet, je suis heureux de pouvoir établir son état civil à peu près au complet, grâce surtout au recueil de Pierre d'Hozier qui m'a si utilement renseigné sur le *sieur Bruno*, à trois autres manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et à des documents puisés dans les archives d'une terre dont il fut seigneur.

J'ouvre d'abord le recueil de P. d'Hozier décrit ci-dessus, et à la page 105, en haut, je lis : « Le sieur Goulas, secrétaire des » commandements de Monseigneur. »

Au-dessous est figuré et peint l'écusson des armes du sieur Goulas : de gueules au lion passant d'or, au lambel d'argent, coupé de gueules à trois glands d'argent. Nous verrons plus loin que le sieur Goulas n'était alors qu'un cadet ; c'est pour cela que P. d'Hozier brise d'un lambel les armes de la *maison* de Goulas, ni plus ni moins que celles du frère unique du Roi.

En bas de la page, on lit : « Léonard Goulas, seigneur de » Frémoy, conseiller du Roy et secrétaire des commandements » et du Cabinet de Monseigneur, fils de Paul Goulas, escuyer, » seigneur de Frémoy et de Magdelaine de Repichon. »

Les Goulas paraissent avoir été fort affectionnés au duc d'Orléans ; dans le même recueil on trouve deux autres membres de cette famille. L'un, Claude Goulas, seigneur de Bergy, contrôleur des bâtiments de Monseigneur, était le propre frère de Léonard Goulas¹. Claude portait les armes de la famille pleines, sans brisure ni écartèlement ; c'était sans doute l'aîné. L'autre, Nicolas, que P. d'Hozier nomme le *sieur de la Mothe*², ce qui nous apprend qu'on le désignait le plus souvent par ce nom de terre, était le cousin de Léonard et de Claude. C'est ce Nicolas Goulas de la Mothe que l'on a confondu avec le secrétaire des commandements de Gaston ; on lui donnait parfois le nom de *la Mothe-Goulas* ; au contraire, jamais dans les mémoires du temps, on ne nomme Léonard autrement que Goulas ou Monsieur Goulas tout court, sans doute parce qu'il resta de bonne heure le seul des enfants de Paul Goulas, le chef de la branche aînée. Nicolas Goulas, sieur de la Mothe, est rangé par d'Hozier parmi les vingt-quatre gentilshommes ordinaires du duc d'Orléans. Son

1. V. p. 144, Recueil de P. d'Hozier, cité ci-dessus.

2. Voyez même recueil, p. 35.

écusson est écartelé : aux 1^{er} et 4^e de Goulas, aux 2^e et 3^e, de gueules au lion d'argent passant, coupé d'un vairé d'or et d'azur. Il était fils de Jean Goulas, escuyer, avant lui seigneur de la Mothe, et de Marie Grangier de Liverdis.

C'est ce sieur de la Mothe-Goulas qui va confirmer et compléter les notions que nous devons au recueil de P. d'Hozier sur le personnage qui nous intéresse. En effet, N. Goulas, dont on ne parle guère que je sache dans les mémoires de son temps, paraît avoir suivi avec intérêt les événements qui se déroulaient sous ses yeux et auxquels fut fort mêlé son cousin et grand ami Léonard Goulas; il a beaucoup écrit, et a laissé manuscrits plusieurs ouvrages dont on trouvera la liste dans la Bibliothèque historique du Père Lelong. Parmi ces ouvrages, j'en citerai trois qui nous intéressent; c'est, d'abord, sa propre vie adressée à Monsieur Malo, conseiller du Roy en sa cour du Parlement, son neveu ¹, 2^e une défense de son cousin Léonard Goulas « contre les calomnies qui se trouvent dans un libelle intitulé » Mémoires de M. de Montrésor, » et enfin, « La Vie de Monsieur » Goulas, secrétaire des commandements de Monseigneur le duc » d'Orléans, etc. » Malheureusement, ces ouvrages, qui ne sont pas sans importance historique, n'ont pas encore été imprimés ², et je n'ai pas eu le loisir de lire en entier l'énorme volume in-folio de la Bibliothèque Nationale qui les renferme ³. Force m'a été de me contenter de les parcourir, mais j'ai été assez heureux pour y saisir au vol les dates extrêmes de l'existence de Léonard Goulas, ainsi que certains faits qui, combinés avec ce que j'ai glané dans les mémoires et ailleurs, m'ont permis d'établir les bases d'une biographie de ce personnage, qui suffira à l'objet de ce travail. Ceux qui voudraient mieux connaître Léonard Goulas pourront recourir au manuscrit de la Bibliothèque Nationale.

Quant à moi, j'y ai appris que les Goulas appartenaient à

1. Nous retrouverons ce nom plus loin.

2. M. de Monmerqué avait eu l'intention de publier les mémoires du sieur de la Mothe-Goulas; malheureusement, il n'a pas exécuté ce projet. Voyez à ce sujet le commentaire de l'historiette du baron de la Tour par M. Paulin Paris, dans sa curieuse édition de Tallemant des Réaux, souvent citée ici. Cf. T. I, p. 379.

3. Cet in-folio de 906 pages provient du fonds Lancelot et est coté F. 851.

cette haute bourgeoisie qui avoisinait la noblesse, qu'ils avaient de bonnes alliances ¹, notamment dans la robe, qu'ils se prétendaient même d'extraction noble et tenaient que leur *maison*, originaire de l'Auvergne, remontait au xv^e siècle. On pense bien que je n'ai pas envie de contredire le bon sieur de la Mothe-Goulas sur ce point; je n'en ai pas le temps, et je lui sais d'ailleurs trop bon gré d'avoir pris la peine d'écrire ce gros livre dans lequel j'ai entrevu de piquantes révélations.

Léonard Goulas, secrétaire des commandements de Gaston, le dernier des enfants de Paul Goulas et de Madeleine de Repichon, était né le 2 octobre 1594 ², c'est-à-dire neuf ans avant son historien, qui naquit le 16 mai 1603 ³.

Un mot du secrétaire de Gaston nous apprend qu'il avait été attaché au frère du Roi, bien avant qu'on eût formé la maison de ce prince, c'est-à-dire avant 1627, si l'on prend à la lettre les termes du titre du Recueil de d'Hozier qu'on a pu lire dans l'article du *sieur Bruno*. En effet, Goulas, vers 1652 ou 1653, déclarait, selon son biographe, qu'il y avait alors quarante ans qu'il appartenait à Monsieur; il avait donc fait partie de son entourage dès l'année 1613, bien avant d'être devenu son secrétaire des commandements. Faut-il le compter parmi ceux qui poussèrent Gaston dans les voies mauvaises qu'il suivit jusqu'en 1652? Je laisse cela à décider à ceux qui ne dédaigneront pas de comparer les mémoires du temps avec les divers ouvrages du sieur de la Mothe-Goulas, et je me contenterai de faire observer que la supériorité d'âge, quatorze ans, avait dû lui donner une certaine influence sur son maître, si connu d'ailleurs par la faiblesse et l'irrésolution de son caractère. Quoi qu'il en soit, Léonard Goulas mourut avec cette même charge de secrétaire des commandements par laquelle il avait débuté.

C'était, nous apprend son cousin, un petit homme à grosse tête, à qui sa mère préférerait ses autres enfants, parce qu'elle le

1. Les Goulas étaient alliés aux Sublet de Noyers, aux Bazin de Bezons, etc. Le maréchal de Bezons était petit-fils d'une Geneviève Goulas. V. le P. Anselme, T. VIII, p. 683.

2. P. 429 de la Vie manuscrite de L. Goulas par N. Goulas.

3. Chap. III du manuscrit que l'on vient de citer, au commencement.

croyait le moins bien doué d'eux tous. Madeleine de Repichon se trompait; on a déjà vu que, selon toute probabilité, les frères de Goulas moururent jeunes, hypothèse que confirme son testament par lequel il institua pour son héritier le fils d'une de ses sœurs. L'enfant peu considéré devint donc le chef de la famille, et seul fit connaître ce nom de Goulas jusqu'à lui fort obscur.

En 1633, Goulas fut condamné à mort comme criminel de lèse-majesté par le parlement de Dijon. Voilà un arrêt qui aurait montré à Madeleine de Repichon que son fils Léonard était vraiment un personnage; c'était presque un brevet de noblesse, car avec le secrétaire des commandements de Gaston, furent condamnés à mort le duc d'Elbeuf, prince de maison souveraine, Puylaurens, duc l'année suivante par un de ces revirements si fréquents dans les temps troublés, et enfin le marquis du Couldray-Montpensier, de la maison d'Escoubleau de Sourdis. Il y a sans doute des détails sur cet incident de la carrière de Goulas dans sa vie par La Mothe-Goulas, mais dans les *Mémoires de Richelieu*¹, où je le rencontre, on voit seulement qu'il sut échapper aux griffes du cardinal, aussi bien que le duc d'Elbeuf, Le Couldray et Puy-Laurens, et que s'ils furent tous exécutés, ce fut seulement en effigie. Près de 20 ans après cette condamnation, Goulas, que les dangers affrontés sous le cardinal de Richelieu avaient aguerri contre ceux qu'on pouvait craindre sous son plus traitable successeur, jouait encore un rôle dans des troubles nouveaux. Le 27 avril 1652, nous le voyons choisi par les princes², avec le duc de Rohan³ et le comte de Chavigny⁴, pour aller négocier un arrangement avec la Cour, alors à St-Germain et

1. Voyez *Mémoires du Cardinal de Richelieu*. Collection Petitot. T. XXXVII, p. 330.

2. Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*. T. IV, p. 248 et 249, 2^e édition.

3. Henri, duc de Rohan, dit le grand Rohan.

4. Il s'agit de Léon Bouthillier, comte de Chavigny, le secrétaire d'état bien connu. Au moment où Fevret de Fontette faisait paraître le T. II de la Bibliothèque du Père Lelong (Voir n° 30846), des lettres de Léonard Goulas se trouvaient chez un évêque de Troyes du nom de Bouthillier, de la même famille que le comte de Chavigny, à laquelle appartenait aussi le réformateur de la Trappe.

surtout avec le cardinal Mazarin qui y était lui-même à ce moment. Les trois négociateurs échouèrent; le moment n'était pas encore venu pour Mazarin; mais l'association du nom de Goulas avec ceux du duc de Rohan et d'un homme aussi considérable que M. de Chavigny, montre l'état qu'on faisait de la capacité du secrétaire des commandements du duc d'Orléans.

Léonard Goulas ne paraît pas avoir été marié. Nulle part, je ne trouve mentionnée la femme de *Monsieur Goulas*, et on va voir qu'il y a quelques raisons de croire qu'en effet il mourut célibataire. Toutefois, n'ayant pu lire en entier le manuscrit de son cousin, je ne réponds de rien à cet égard. Tallemant des Réaux qui nous apprend que Goulas louait 2000 escus par an, vers 1646, sa maison sise rue Barbette à Madame de Coislin, fille du chancelier Seguier ¹; nous le montre ailleurs comme un viveur, chez qui de belles dames ne dédaignaient pas de faire des parties ². S'il faut en croire Mademoiselle de Montpensier, Goulas aurait été dans les bonnes grâces de Madame de Puisieux, qui n'avait pas toujours été vieille et épineuse, comme la dépeignent, en 1677, Bussy et Madame de Sévigné, au lendemain de la mort de cette amie, avec laquelle « il fallait charrier » droit ³.

« Elle était aimée de Goulas et j'apprenais toujours d'elle » quelques nouvelles, » dit Mademoiselle dans ses Mémoires ⁴. Cet attachement aurait-il dépassé les bornes de l'amitié, que ce ne serait pas encore une preuve décisive en faveur du célibat de Goulas; c'est cependant une présomption de plus en faveur de notre hypothèse à cet égard.

En 1644, Goulas fit l'acquisition de la châellenie de Ferrières en Brie, comme il appert d'un contrat du 8 novembre, conservé

1. *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Ed. Paulin Paris, t. V, p. 258. C'est dans la maison de Goulas, ensuite hôtel d'Estrées, puis hôtel Corberon, et qui porte aujourd'hui le n° 2 rue Barbette, que furent exécutés les grands globes céleste et terrestre de la Bibliothèque Nationale, par Coronelli, comme nous l'apprend M. Paulin Paris, p. 278 du même volume.

2. Voyez *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. V, p. 408.

3. Lettre de Bussy à Madame de Sévigné du 13 septembre 1677 et de Madame de Sévigné à Bussy du 13 octobre 1677.

4. *Mémoires de M^{lle} de Montpensier*, éd. Chéruel, T. II, p. 337-8.

dans les archives de cette terre et dont on a bien voulu me communiquer un extrait. M. Goulas paya cette belle terre par l'abandon à ses vendeurs, André du Laurens et la mère de celui-ci, Anne Sanguin, de dix mille livres tournois de rentes assises sur divers particuliers, et notamment sur une dame Marie Goulas, sa cousine, veuve de Pierre Malo, sœur de Nicolas Goulas, et mère de ce conseiller Malo, à qui nous avons vu plus haut son oncle adresser son auto-biographie.

Cette acquisition prouve que M. Goulas était déjà riche à cette époque, soit parce qu'il était resté le seul de sa famille, soit par les bienfaits de son maître. Non seulement, le capital de 10,000 livres de rente était une somme considérable il y a plus de 200 ans, mais on sait par d'autres documents qu'il embellit et agrandit beaucoup cette terre, qui appartient aujourd'hui à la famille de Rothschild, qui l'aurait payée 2,600,000 fr., selon le Dictionnaire historique et géographique de Girault de Saint-Fargeau ¹.

Goulas ne fut peut-être jamais auprès de Gaston sur le pied de favori comme l'abbé de la Rivière, ou Puylaurens; mais la confiance que lui témoignait ce prince, l'habileté qu'on connaissait à son secrétaire des commandements lui avaient fait une situation tellement considérable, que Mazarin crut devoir compter avec lui, après la pacification définitive, c'est-à-dire après la retraite de Monsieur à Blois.

Un jour, le Cardinal fit venir Goulas et eut avec lui une conversation que rapporte le bon sieur de La Mothe-Goulas. — Vous êtes donc encore à Monsieur? — Oui, et voici la quarantième année. — On m'assure que trois ou quatre le gouvernent. — Monsieur, il est vrai, et je puis protester à Votre Eminence que je ne suis pas de ce nombre, car M. de La Rivière m'a si bien accommodé que je n'en reviendrai de ma vie. — Il vous estime beaucoup, néanmoins, et je le scay bien. —

1. La terre de Ferrières a été acquise en 1826 par feu le baron James de Rothschild du duc d'Otrante; ce fait est affirmé par le terrier du château. Quant à sa valeur actuelle et au chiffre payé à Fouché, je n'en répons pas; ce qui est certain, c'est que depuis 1826, cette terre a été agrandie, le château reconstruit, et que c'est maintenant une propriété des plus célèbres entre celles qui sont situées dans le rayon de Paris.

C'était, ajoute Nicolas Goulas, pour faire entendre à mon cousin, qu'il négligeait trop le Cardinal.

Il serait curieux de connaître la date exacte de cette conversation avec le Cardinal; il est probable qu'elle eut lieu après certain *dégoût* que donna Gaston à Goulas, et s'il en est ainsi, sa conduite dans cette circonstance prouverait que sa fidélité était véritablement à l'épreuve. Nicolas Goulas raconte en effet que lorsque Gaston se rendit à la Fère pour rendre ses devoirs au Roi qu'il n'avait pas vu depuis longtemps, le prince ne voulut pas être suivi par son secrétaire des commandements. Monsieur prit donc la route de la Picardie et Goulas celle de Ferrières, « et à » dire vrai, le poignard dans son sein; » c'est alors, ajoute le biographe, qu'il commença à s'occuper de sa maison, qu'il bâtit la chapelle, fit creuser des caveaux pour sa sépulture et celle des siens, etc.¹ Or, le voyage de la Fère qui acheva la réconciliation entre le Roi et son oncle, ayant eu lieu en août 1656, les 5, 6 et 7 du mois², c'est de ce temps qu'il faut faire dater la retraite définitive de Goulas. Il faut croire que malgré cette disgrâce et cette retraite, il ne laissait pas que de faire de fréquents voyages à Blois, puisqu'il s'y trouvait au moment de la mort de Gaston, prit part à l'affaire du testament, et puisqu'il ne put se décider à se défaire complètement de sa charge de secrétaire des commandements. On lui en avait offert 100,000 livres, dit Nicolas Goulas³. « Je lui conseillai d'accepter » et d'aller chez lui songer à son salut. Il me dit qu'il songerait » à son salut, mais qu'il pensait comme M. de Villeroy, le secrétaire d'Etat, lequel avait pour maxime, de tenir toujours à la » Cour, quand ce ne serait que par un filet. » Goulas voulait garder quelque peu des appointements et des fonctions; mais l'acquéreur ne voulut pas payer 100,000 livres pour être secrétaire à moitié, et la négociation fut rompue.

Léonard Goulas mourut à Paris à l'âge de 67 ans, le 19 juillet 1661 et le lendemain son corps fut transporté à Ferrières pour y être inhumé dans la chapelle seigneuriale de l'église du lieu, où fut aussi inhumé, vingt-deux ans plus tard, son cousin

1. Vie ms., f° 436 recto.

2. Bazin. *Histoire de France sous Louis XIII et sous le ministère du cardinal Mazarin*. II^e édit. T. IV, p. 364.

3. Vie ms., f° 447.

Nicolas Goulas, qui mourut âgé de 80 ans, le 8 avril 1683. Nicolas Goulas avait bien mérité l'honneur d'être inhumé à côté du châtelain, son cousin, car non-seulement il avait écrit sa vie et l'avait défendu contre Montrésor, mais il avait encore fondé un service annuel pour le repos de son âme. Ces renseignements me sont fournis partie par le manuscrit souvent cité, partie par l'épithaphe de Nicolas Goulas, qui figure dans le recueil de Guignières¹, mais qui a disparu de l'église de Ferrières, aussi bien que celle de Léonard Goulas. Il serait possible, du reste, que cette dernière eût subsisté moins longtemps que l'autre, car on ne la voit pas dans le chapitre Ferrières de ce précieux recueil, où sont cependant reproduits plusieurs autres monuments de l'église de ce lieu². Je puis cependant reproduire l'épithaphe de Léonard, car son cousin qui la composa en donne plusieurs versions à la fin de la *Vie manuscrite de Monsieur Goulas*.

Voici la version qu'il déclare rectifiée :

« Cy gist Messire Léonard Goulas, conseiller du Roy en ses
» conseils et secrétaire des commandements de Monseigneur
» Gaston de France, duc d'Orléans, seigneur chastelain de ce
» lieu de Ferrières, lequel décéda à Paris le 19 juillet 1661, et
» son corps fut emporté le lendemain pour être inhumé en cette
» chapelle³. »

1. Voyez à la Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes.

2. On voit encore dans l'église de Ferrières, indépendamment de vestiges de la tombe d'un moine, trois dalles funéraires de pierre très-dure, gravées au ciseau avec inscriptions : 1° Au milieu du chœur, deux religieuses; on distingue la date MCCCXXXIII. 2° Bas-côté gauche : on reconnaît un chevalier avec son bouclier et son épée. 3° Bas-côté droit : une dame qui paraît être la femme d'Adam Aymery, seigneur de la ville de Ferrières en 1531. On voit encore dans l'église de Ferrières la bière du dernier seigneur dont parle le terrier de la châtellenie : « Cy gist Adam Louis » Varboy Dumetz, ancien maître d'hôtel du Roy, seigneur de » Ferrières et autres lieux, décédé en son château le 5 mai mil » sept cent soixante-neuf, âgé de 58 ans. » Je dois tous ces renseignements sur Ferrières à l'obligeance de M. Wargny.

3. Je transcris l'épithaphe de Léonard Goulas telle qu'elle se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale; mais j'imagine que les derniers mots, *et son corps fut emporté*, etc.,

Quant à Nicolas Goulas, l'importance de ses écrits, la gratitude qui lui est due pour nous avoir conservé la vie de son cousin Léonard, me semblent lui donner des droits à la reproduction de son épitaphe qu'il avait composée lui-même. Je la cite avec d'autant plus de plaisir qu'elle me paraît jeter un jour très-favorable sur son caractère et donner par là une grande autorité à ses assertions et par conséquent à sa défense de Léonard Goulas, son cousin, contre les accusations de Montrésor. La pierre funéraire de Nicolas Goulas se trouvait, selon la légende du dessin de Gaignières, « à main droite de la » muraille, à la chapelle du Seigneur. » En dépit des blasons qu'on avait fait graver aux quatre coins de la dalle, cette épitaphe, où le seigneur de La Mothe ne prend d'autre titre que celui de pécheur, témoigne éloquemment des sentiments de piété et d'humilité chrétienne dans lesquelles il finit sa longue carrière. La voici :

HIC NICOLAVS GOVLAS
PECCATOR
RESVRRECTIONEM A DOMINO
PROMISSAM EXPECTAT
QVIS FALLI TIMAT CVM
PROMITTIT VERITAS
1683 OBIIT DIE OCTAVA .D. AVGV.
APRILIS.

La vie manuscrite de Léonard Goulas, d'accord avec les documents du terrier de Ferrières, nous apprend que, comme je l'ai déjà dit, le secrétaire des commandements de Gaston avait institué pour héritier son neveu, fils de sa sœur, à la condition de porter son nom et ses armes, en un mot de substitution à la famille de Goulas, dont son cousin Nicolas et lui-même étaient les derniers représentants mâles. Ce neveu, alors mineur, fut placé sous la tutelle de son père, Simon Le Breton, chevalier, marquis de Villandry¹, qui comme son beau-frère, Léonard Goulas,

n'en faisaient pas partie. C'est sans doute un commentaire transporté dans le texte par le copiste.

1. Acte de 1663 conservé dans le terrier de Ferrières, etc.

était attaché à la maison de Gaston dont il dirigeait la vénerie¹. Ce nom de Villandry est bien connu; les curieux l'ont rencontré dans le *Ménagiana*, dans les *Mémoires* du xvii^e siècle, dans Tallemant des Réaux, et personne n'a oublié le gourmet de la 3^e satire de Boileau :

« Et je gagerois bien que, chez le Commandeur,
» Villandry priseroit sa sève et sa verdure. »

On ne trouverait cependant d'article sur les Villandry que dans le *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* de Jal, où l'on apprendra plusieurs faits relatifs à cette famille, qui était en possession du titre de marquis depuis l'an 1619, en vertu de lettres érigeant plusieurs de ses terres en marquisat de Coulombières, qui devint le marquisat de Villandry, par d'autres lettres de 1629. Jal identifie l'habitué des soupers du commandeur de Souvré avec Simon Le Breton, chevalier, marquis de Villandry, fils de Balthazar Le Breton de Villandry, et mari de Madeleine Goulas²; cette identification est possible, mais n'est rien moins que certain, attendu que Simon le Breton de Villandry ayant eu un frère, ce Villandry qui fut tué en duel par le comte de Miossens³, on ne pourrait savoir duquel des deux il est question dans les vers de Boileau, sans se livrer à des recherches qui n'importent pas à mon sujet. Je ne m'y arrêterai pas; mais il n'est pas inutile de noter que la substitution exigée par Léonard Goulas eut son effet.

Devenu marquis de Villandry par la mort de son père, le neveu de Goulas, Balthazard Léonard Le Breton-Goulas, mariait en 1713 sa fille, Henriette Marguerite Le Breton-Goulas de Villandry, avec L. François, comte d'Aubigné⁴.

1. Bibliothèque Nationale, manuscrit de N. Goulas, f^o 428, 444 et environs.

2. C'est un acte cité par Jal qui nous apprend le nom de la sœur de Goulas dont le mariage est antérieur à l'an 1662. On lit Madelaine Goulaz dans le *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie*. C'est une faute d'impression ou du rédacteur de l'acte. On écrivait toujours Goulas.

3. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, T. II, p. 202. Ed. P. Paris.

4. Voyez Père Anselme, T. VII, p. 455. Il écrit par inadvertance Léonor au lieu de Léonard, nom que le fils de Madeleine Goulas devait à son oncle. La femme de Balthazard Léonard Le

Léonard Goulas paraît avoir sérieusement songé à son salut, comme le lui conseillait son cousin. Il résulte de son testament olographe fait à Ferrières le 10 décembre 1660, qu'il avait légué aux prêtres de l'Oratoire de la maison de Paris une rente de 250 livres tournois sur les aides et gabelles, à la charge de faire de quatre en quatre ans une mission pendant le temps qu'il conviendra, au village de Ferrières ¹. Le même document nous apprend en outre qu'il avait légué à la fabrique de Ferrières une rente de 25 livres pour l'entretien d'une lampe ardente qui devait brûler nuit et jour devant l'hôtel (*sic*).

Ce n'est pas tout, Nicolas Goulas ² nous apprend que son cousin avait fondé dans cette même église de Ferrières un service annuel pour l'âme de Gaston, son maître, mort, comme on sait, le 2 février 1660, et qu'il suivit de près au tombeau. Cet acte de gratitude était d'autant plus méritoire qu'on a vu qu'il n'avait pas toujours été bien traité par Monsieur.

Il ne me reste plus qu'à rechercher si Goulas mérita la qualification d'âme vénale que lui donne le comte de Montrésor dans ses mémoires ³.

Les richesses que suppose l'acquisition de la terre de Ferrières, le refus qu'il fit de vendre sa charge, sa disgrâce, voilà des faits

Breton-Goulas, marquis de Villandry, se nommait Marie Anne Bonneau de Rabelle. Le marquis et la marquise de Villandry sont portés sur l'Etat des pensions accordées par le Roi en 1716, sous la Régence, pour une somme de 6,899 livres. Cet Etat conservé à la Bibliothèque Nationale, ms. sup. F, 2264, cité par Jal, *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie*, p. 1336, Errata, dit que cette libéralité fut faite à cause de la marquise.

1. D'après ce document du terrier de Ferrières, mention de cette fondation devait être faite dans l'épitaque qui devait être placée sur sa tombe dans la chapelle de l'église du dit lieu de Ferrières. Cette mention ne se trouve pas dans le texte rapporté par N. Goulas; il est possible que le *memento* de cette fondation ait été gravé à part sur une pierre *ad hoc*, selon un usage dont il existe maints exemples.

2. Vie ms. à la fin.

3. Collection Petitot, T. IV, p. 238 et suiv. « Goulas, âme vénale, comme d'Elbène et La Rivière. » Mademoiselle est aussi très sévère pour Goulas. Voyez dans ses Mémoires *passim* et notamment T. II, p. 451. Ed. Cheruel.

qui semblent donner raison aux détracteurs de Goulas, j'en conviens, mais il est cependant des arguments à faire valoir en sa faveur. S'il devint assez riche pour acheter la terre de Ferrières, malgré les parties de belles dames, ne serait-ce pas tout simplement parce qu'il se trouva d'assez bonne heure le seul héritier des biens de sa famille, sauf ce qui put en revenir à sa sœur Magdeleine, la marquise de Villandry ? Et puis, sans trahir son maître, sans le vendre, ce que Montrésor veut évidemment faire entendre par la qualification d'*âme vénale*, en vingt années, de 1627 à 1644, le secrétaire des commandements, l'agent d'un prince qui fut héritier présomptif de la couronne jusqu'en 1638 et chef de parti beaucoup plus tard, devait avoir eu de nombreuses occasions de faire des affaires, en un mot de s'enrichir, et cela fort honnêtement, dans les idées du temps. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'expression *tour du bâton*; j'admets donc que Goulas put augmenter son patrimoine au service de Monsieur, en faisant ce que tant de gens faisaient alors, et ce qui n'entachait pas l'honneur. Pour porter un jugement définitif sur Goulas, il faudrait lire en entier les divers manuscrits de son cousin Nicolas Goulas; quant à moi, bien que je n'aie fait que les parcourir, je crois que l'honnête homme, le vrai chrétien qui les a composés n'aurait pas montré une si fidèle amitié à Léonard, ne l'aurait pas si chaleureusement défendu, si celui-ci avait vendu son maître, ce qui aurait été considéré comme une infamie, de son temps, comme aujourd'hui. Si Léonard Goulas a pêché en eau trouble, s'il a tiré parti de son crédit sur Gaston, ce qui n'est pas prouvé, ce fut en nombreuse et noble compagnie, et en tous cas, la part qu'il prit à l'affaire du legs des collections du duc d'Orléans au Roi, lui donne à ma gratitude des droits qui me disposent à croire plus volontiers ses amis que ses ennemis. Je le compte parmi les plus anciens bienfaiteurs du Cabinet des Médailles; aussi, tant que l'on ne m'aura pas démontré qu'il aurait mérité d'avoir la tête tranchée comme concussionnaire, ainsi qu'il advint du frère d'un de ses prédécesseurs dans la châtellenie de Ferrières ¹, je le tiendrai pour galant homme.

1. La terre de Ferrières fut possédée par plusieurs membres de la famille du maréchal Louis Marillac, *alias* de Marillac.

